

SABETON

A. - Comptes sociaux au 31 décembre 2018

I - Bilan

A C T I F	31/12/2018		31/12/2017	
	Brut en milliers d'euros	Amort. & prov. en milliers d'euros	Net en milliers d'euros	Net en milliers d'euros
Actif immobilisé :				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Concessions, brevets , licences, marques, procédés...	4	3	1	1
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains	67	-	67	67
Constructions	423	90	333	359
Autres immobilisations corporelles	49	39	10	13
IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
Participations	41 897	15 008	26 889	27 032
Créances rattachées à des participations	6 760	1	6 759	4 515
Autres titres immobilisés	6	-	6	6
	49 206	15 141	34 065	31 993
Actif circulant :				
CREANCES				
Créances clients et comptes rattachés	-	-	-	91
Autres	1 054	-	1 054	1 118
ACTIONS PROPRES				
	-	-	-	762
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT				
	-	-	-	9 623
DISPONIBILITES				
	35 822	-	35 822	29 541
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE				
	19	-	19	21
	36 895	-	36 895	41 156
TOTAL DE L'ACTIF	86 101	15 141	70 960	73 149
P A S S I F	31/12/2018		31/12/2017	
	en milliers d'euros		en milliers d'euros	
CAPITAUX PROPRES				
Capital	3 356		3 356	
Primes d'émission, de fusion, d'apport	9 558		9 558	
Réserves :				
Réserve légale	420		420	
Réserves statutaires ou contractuelles	-		-	
Réserves réglementées	-		-	
Autres réserves	56 575		54 050	
Report à nouveau	-		-	
Résultat de l'exercice	(162)		3 263	
Provisions réglementées	-		-	
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITION	69 747		70 647	
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	106		744	
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-		-	
Emprunts et dettes financières divers	744		1 353	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112		124	
Dettes fiscales et sociales	251		281	
Autres dettes	-		-	
	1 107		1 758	
TOTAL DU PASSIF	70 960		73 149	

II - Compte de résultat de l'exercice

	31/12/2018 en milliers d'euros	31/12/2017 en milliers d'euros
Montant net du chiffre d'affaires	160	272
Transferts de charges, autres produits	5	528
	165	800
Charges d'exploitation :		
Autres achats et charges externes	(286)	(308)
Impôts, taxes et versements assimilés	(9)	(41)
Salaires et traitements	(472)	(606)
Charges sociales	(260)	(316)
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
sur immobilisations : dotations aux amortissements	(30)	(37)
sur actif circulant : dotations aux provisions	(42)	(503)
Autres charges	(61)	(58)
	(1 160)	(1 869)
RESULTAT D'EXPLOITATION	(995)	(1 069)
Produits financiers :		
de participations	-	-
d'intérêts et charges assimilées	623	544
reprises dépréciations financières	-	159
produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	-	-
	623	703
Charges financières :		
dotations financières aux amortissements et provisions	(144)	(32)
intérêts et charges assimilées	-	-
	(144)	(32)
RESULTAT FINANCIER	479	671
RESULTAT COURANT avant impôts	(516)	(398)
Produits exceptionnels :		
sur opérations de gestion et de capital	11	4 004
reprise dépréciation et transfert de charges	762	-
amortissements dérogatoires	-	225
	773	4 229
Charges exceptionnelles :		
sur opérations de gestion et de capital	(100)	(45)
dotations aux amortissements et provisions	(762)	-
	(862)	(45)
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(89)	4 184
Impôts sur les bénéfices	443	(523)
Total des produits	2 004	5 732
Total des charges	(2 166)	(2 424)
RESULTAT NET	(162)	3 263

**Annexe aux comptes annuels
exercice 2018**

La présente annexe fait partie intégrante des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2018. Ces comptes ont été arrêtés le 28 mars 2019 par le Conseil d'Administration.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Néant.

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au règlement ANC 2016-07 du 4 novembre 2016 relatif au plan comptable général, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2016.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . continuité de l'exploitation,
 - . permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, sauf évolution réglementaire,
 - . indépendance des exercices,
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

METHODES COMPTABLES

Immobilisations incorporelles

Elles correspondent à des logiciels amortis en linéaire sur 36 mois.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires) à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 qui ont fait l'objet d'une réévaluation.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable de vie et de la nature des immobilisations.

Les principales durées retenues sont :

- . agencements de terrains 10 ans
- . constructions de 10 à 20 ans
- . agencements des constructions de 5 à 10 ans
- . autres immobilisations corporelles de 2 à 10 ans

Immobilisations financières

La valeur des titres de participation ainsi que des autres titres immobilisés est constituée par le prix d'acquisition. Une dépréciation est éventuellement constituée lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure au prix d'acquisition. La valeur d'inventaire des titres de participation correspond à leur valeur d'usage pour l'entreprise ; elle est déterminée, selon les caractéristiques de chaque filiale, par rapport aux capitaux propres réestimés de la filiale, à sa rentabilité et à ses perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie. Les flux futurs de trésorerie de la société SAINT JEAN sont actualisés sur une période de cinq ans avec un taux d'actualisation de 6,55 % avec prise en compte d'une valeur terminale.

Les prêts et créances détenues sur les filiales sont évalués à leur valeur nominale, diminuée le cas échéant d'une dépréciation en fonction de la recouvrabilité de ces sommes.

Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Les créances sur clients sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement et de l'ensemble des sinistres connus jusqu'à la date de clôture des comptes.

Valeurs mobilières de placement et dépôts à terme

Les valeurs mobilières de placement et dépôts à terme sont comptabilisés pour leur valeur brute au prix d'acquisition ou de souscription.

Ils sont éventuellement dépréciés au vu de leur valeur boursière en fin d'année. Le cours retenu pour procéder à cette dépréciation par comparaison avec leur valeur brute est la valeur liquidative pour les SICAV et dépôts à terme.

Provisions

Les provisions comprennent les provisions jugées nécessaires pour couvrir l'ensemble des risques encourus. Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2018 ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 107 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'une revalorisation des salaires de 1 %, d'un taux d'actualisation de 1,62 % (taux IBOXX AA10+ au 30 novembre 2018) et du taux de charges sociales appliqué dans la société. L'intégralité de la dette actuarielle a été provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2018.

Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE)

Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi est comptabilisé en diminution des charges sociales pour un montant de 1,5 K€. Le CICE acquis a permis à la société de financer une partie de ses investissements.

Notes sur le bilan et le compte de résultat

Sauf indication contraire, les montants mentionnés dans ces notes sont exprimés en milliers d'euros.

Note 1 - MOUVEMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISE

	31.12.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2018
VALEURS BRUTES				
Immobilisations incorporelles	4	-	-	4
Immobilisations corporelles	539	-	-	539
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	19 259	-	-	19 259
. titres SAINT JEAN	21 457	-	-	21 457
. titres SAS DU ROYANS	896	-	-	896
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	252	-	-	252
. titres PARNY	32	-	-	32
. avances aux filiales.....	4 515	7 178	4 932	6 761
. dépôt et caution	6	6	5	6
TOTAL DES VALEURS BRUTES	46 960	7 184	4 937	49 206

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	31.12.2017	Augmentations	Diminutions	31.12.2018
Immobilisations incorporelles	3	-	-	3
Immobilisations corporelles	98	30	-	128
Immobilisations financières				
. titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 674	116	-	14 790
. titres SAINT JEAN BOUTIQUE	163	24	-	187
. titres PARNY	28	4	-	32
. avances PARNY	-	1	-	1
TOTAL DES AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS	14 966	175	-	15 141

Note 2 - VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DEPOTS A TERME

	31.12.2017	31.12.2018
Sicav monétaire.....	9 623	-
TOTAL VMP	9 623	-
Dépôts à terme (DAT).....	29 261	35 234
Intérêts à recevoir sur DAT.....	238	215
TOTAL DES DAT	29 499	35 449
TOTAL	39 122	35 449

La valeur au bilan correspond à la valeur liquidative des dépôts à terme au 31 décembre 2018.

Note 3 - ACTIONS PROPRES DETENUES PAR LA SOCIETE

Au 31 décembre 2018, la société ne détenait pas d'actions SABETON.

Note 4 - CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2017, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice.

Note 5 - TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES

Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice 2018.....	70 647
---	---------------

Variations en cours d'exercice :

- distribution d'un dividende de 0,22 € par action ⁽¹⁾	(738)
- résultat de l'exercice.....	(163)

Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice 2018

avant affectation du résultat	69 746
--	---------------

⁽¹⁾ dividendes pour les 3 355 677 actions composant le capital au jour de la distribution.

Note 6 - ETAT DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS

	31.12.2017	Dotations	Reprises		31.12.2018
			Utilisées	Non utilisées	
PROVISIONS ET DEPRECIATIONS					
Provisions réglementées	-	-	-	-	-
Provisions pour risques	500	-	500	-	-
Provisions pour charges :					
. provision pour indemnités de départ en retraite	64	42	-	-	106
. provision pour impôts	180	-	-	180	-
Dépréciation des immobilisations financières :					
. sur titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	14 674	116	-	-	14 790
. sur titres SAINT JEAN BOUTIQUE	163	24	-	-	187
. sur titres PARNY	28	4	-	-	32
. sur avances PARNY	-	1	-	-	1
TOTAL DES PROVISIONS ET DES DEPRECIATIONS.....	15 609	187	500	180	15 116

Note 7 - ENTREPRISES LIEES

	Valeur brute	dont entreprises liées	dont hors groupe
POSTES DU BILAN			
Immobilisations financières et créances rattachées	48 657	48 657	-
Clients et comptes rattachés	-	-	-
Autres créances	67	66	1
Emprunts et dettes financières diverses	744	744	-
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	112	-	112
POSTES DU COMPTE DE RESULTAT			
Produits de participations	-	-	-
Reprise dépréciation des immobilisations financières	-	-	-
Dépréciation des immobilisations financières	144	144	-
Intérêts et charges assimilées (produits et charges)	81	81	-

Transactions significatives effectuées avec des parties liées

Parties liées	Nature de la relation avec les parties liées	Montant des transactions réalisées avec les parties liées (HT)
CIE AGRICOLE DE LA CRAU, filiale	Convention de prestations de services	20
SAINT JEAN, filiale	Convention de prestations de services	90
SAINT JEAN, filiale	Location	41

Note 8 - CREANCES ET DETTES

L'ensemble des créances et dettes est à échéance à moins d'un an.

Note 9 - COMPTES DE RATTACHEMENT DES PRODUITS ET DES CHARGES

Montant des charges à payer :

. Dettes fournisseurs	97
. Dettes fiscales et sociales	97
	194

Montant des produits à recevoir :

. Clients et comptes rattachés	-
. Intérêts courus sur dépôts à terme	215
. Autres créances	1
	216

Montant des charges constatées d'avance :

. Eléments d'exploitation	19
---------------------------------	----

Note 10 - VENTILATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES

	31.12.2017	31.12.2018
Prestations de services.....	232	119
Location	40	41
TOTAL	272	160

Le chiffre d'affaires est réalisé exclusivement en France.

Note 11 - RESULTAT FINANCIER

	31.12.2017	31.12.2018
Produits de participations.....	-	-
Produits sur VMP et DAT.....	534	542
Intérêts des avances.....	-	81
Reprise de la dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU	159	-
Autres produits.....	10	-
Total produits financiers	703	623
dont entreprises liées.....	169	81
Autres charges.....	1	-
Dotation pour dépréciation des titres CIE AGRICOLE DE LA CRAU.....	-	116
Dotation pour dépréciation des titres SAINT JEAN BOUTIQUE.....	24	24
Dotation pour dépréciation des titres et avances PARNY.....	7	4
Total des charges financières	32	144
dont entreprises liées.....	32	144
RESULTAT FINANCIER.....	671	479

Note 12 - RESULTAT EXCEPTIONNEL

	31.12.2017	31.12.2018
Cession de l'immeuble de Dardilly	4 000	-
Amortissement dérogatoires.....	225	-
Produits sur l'attribution d'actions gratuites	-	762
Produits exceptionnels divers.....	4	11
Valeur nette comptable de l'immeuble de Dardilly.....	(45)	-
Charges exceptionnelles diverses	-	(100)
Charges sur l'attribution d'actions gratuites.....	-	(762)
RESULTAT EXCEPTIONNEL.....	4 184	(89)

Note 13 - VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFICES

	Résultat avant impôt	Impôt correspondant	Résultat après impôt
Résultat courant	(516)	-	(516)
Résultat exceptionnel	(89)	-	(89)
Produit net dû à l'intégration fiscale	-	276	276
Impôt sur distribution	-	(13)	(13)
Reprise de la provision impôts	-	180	180
TOTAL GENERAL	(605)	443	(162)

Note 14 - CHARGES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons qu'il n'y a pas de dépenses non admises dans les charges par l'administration fiscale, au titre de l'article 39-4 du même code, qui ont été comptabilisées dans les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

Note 15 - EFFECTIF

Au 31 décembre 2018, SABETON employait quatre personnes.

Note 16 - REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS

Les jetons de présence versés aux Administrateurs se sont élevés à 61 K€.

Les rémunérations brutes des organes de direction de la société prises en charge au titre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

SABETON	
Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	
Rémunération fixe	190
Rémunération variable	-
Avantages en nature	-
Abondement Plan Epargne Entreprise	6
Abondement PERCO	2
TOTAL	198

Il est précisé que M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SABETON, dispose d'un contrat de travail avec la société SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière, au titre de ce contrat de travail, une rémunération brute de 256 K€

Note 17 - HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SABETON	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
AUDIT				
Certification des comptes	18.936 €	100 %	15 233 €	100 %
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
TOTAL	18.936 €	100 %	15 233 €	100 %

Note 18 - ENGAGEMENTS HORS BILAN

Engagements reçus

Néant

Engagements donnés

Option d'achat consentie par SABETON sur 49 % du capital de SAS DU ROYANS à SAINT JEAN au prix d'exercice de 200 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAS DU ROYANS. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2007.

Option d'achat consentie par SABETON sur 24,50 % du capital de SAINT JEAN BOUTIQUE à SAINT JEAN au prix d'exercice de 10 euros par action, majoré d'un intérêt annuel de 4 % capitalisé et diminué des dividendes qui pourraient être versés par SAINT JEAN BOUTIQUE. Cette option est exerçable depuis le 1^{er} janvier 2011.

Engagement de SABETON de se substituer à SAINT JEAN en cas de défaillance de cette dernière pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2018 de 2,2 M€.

Caution solidaire de SABETON pour le paiement des concours bancaires que le CIC Lyonnaise de Banque a consentis à SAINT JEAN pour un montant restant dû au 31 décembre 2018 de 1,9 M€.

Caution solidaire de SABETON pour le paiement des concours bancaires que le Crédit Agricole a consentis à SAS DU ROYANS pour un montant restant dû au 31 décembre 2018 de 8,4 M€.

Note 19 - INTEGRATION FISCALE

Dans le cadre de l'intégration fiscale, les conventions de répartition de l'impôt entre les sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL, CIE AGRICOLE DE LA CRAU, RESTAURANT LA PERONNE, PARNY et SABETON ont une durée expirant le 31 décembre 2022.

La convention de répartition de l'impôt au sein du groupe est la suivante :

- les charges d'impôts sont supportées par les sociétés comme en absence d'intégration fiscale,
- les économies d'impôts réalisées par le groupe sont constatées en résultat dans les comptes de la société mère,
- les économies d'impôts ne sont pas réallouées aux filiales sauf éventuellement en cas de sortie.

Note 20 – ACCROISSEMENT ET ALLEGEMENT DE LA DETTE FUTURE D'IMPOT

Provisions non déductibles temporairement

Provision pour congés payés	40
Provision pour engagements de retraite	107
Allègement de la dette future d'impôt au taux de 28 %.....	41

Note 21 – INCIDENCE DES DISPOSITIONS FISCALES DEROGATOIRES SUR LE RESULTAT DE L'EXERCICE

Résultat net de l'exercice	(163)
Reprise sur l'exercice des provisions réglementées	-
Impôt du fait des reprises des provisions réglementées.....	-

Résultat hors incidence des dispositions fiscales dérogatoires	(163)

FILIALES et PARTICIPATIONS au 31 décembre 2018

(en milliers d'euros)

	CIE AGRICOLE DE LA CRAU 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY	SAINT JEAN 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAS DU ROYANS 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	SAINT JEAN BOUTIQUE 44, avenue des Allobroges 26100 ROMANS	PARNY 59, chemin du Moulin Carron 69570 DARDILLY
Capital	920	9 220	915	546	50
Capitaux propres autres que le capital	1 112	10 049	2 448	(278)	(53)
Quote part du capital détenue (en %)	100	100	49	24,50	100
Valeur comptable brute des titres détenus	19 259	21 457	896	252	32
Valeur comptable nette des titres détenus	4 469	21 457	896	66	-
Prêts et avances consentis par la société et non remboursés	-	6 509	42	-	-
Montant cautions et avals donnés par la société	-	-	-	-	-
Chiffre d'affaires du dernier exercice HT	2	75 764	2 409	291	-
Bénéfice ou perte du dernier exercice	(116)	528	668	(96)	(7)
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	-	-	-	-	-

B. - Comptes consolidés au 31 décembre 2018

I - Etat de situation financière
(en milliers d'euros)

ACTIF	NOTE	ACTIF	
		31.12.2018 IFRS	31.12.2017 IFRS
ACTIFS NON COURANTS			
Ecart d'acquisition	3.1	5 931	5 931
Autres immobilisations incorporelles	3.2	392	441
Immobilisations corporelles	3.3	45 201	41 899
Autres actifs non courants	3.4	13	12
Actifs d'impôts non courants		-	-
Total actifs non courants		51 536	48 282
ACTIFS COURANTS			
Stocks	3.5	5 439	4 167
Clients et comptes rattachés	3.6	8 233	8 570
Autres actifs courants	3.7	3 255	4 430
Actifs d'impôts courants		958	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3.8	40 657	44 082
Total actifs courants		58 542	61 249
TOTAL DE L'ACTIF		110 078	109 531

PASSIF		PASSIF	
		31.12.2018 IFRS	31.12.2017 IFRS
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	4.1	3 356	3 356
Réserves consolidées	4.2	62 804	59 102
Résultat de l'exercice part du groupe		982	3 986
Intérêts minoritaires		-	-
Total capitaux propres		67 142	66 444
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	4.3	18 097	18 237
Passifs d'impôts non courants	4.4	1 142	1 136
Provisions à long terme	4.5	1 642	1 442
Autres passifs non courants	4.6	509	598
Total passifs non courants		21 390	21 412
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs et comptes rattachés	4.7	9 101	9 411
Emprunts à court terme		3	3
Emprunts et dettes financières à long terme courants	4.3	6 342	6 458
Passifs d'impôts courants		-	66
Autres passifs courants	4.8	6 099	5 737
Total passifs courants		21 546	21 675
TOTAL DU PASSIF		110 078	109 531

II - Etat de résultat global
(en milliers d'euro)

	Note	31.12.2018 IFRS	31.12.2017 IFRS
Chiffre d'affaires	5.1	74 165	71 005
Autres produits de l'activité		-	-
Achats consommés		(31 980)	(29 848)
Charges de personnel	5.2	(19 336)	(18 820)
Charges externes		(15 069)	(15 719)
Impôts et taxes		(1 637)	(1 522)
Dotation aux amortissements		(5 646)	(5 400)
Dotation aux provisions		(332)	(104)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis		(1)	83
Autres produits et charges d'exploitation	5.3	504	212
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT		668	(113)
Autres produits opérationnels	5.4	49	6 319
Autres charges opérationnelles	5.5	(141)	(2 076)
RESULTAT OPERATIONNEL		576	4 130
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	5.6	541	534
Coût de l'endettement financier brut	5.7	(237)	(172)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET		304	362
RESULTAT AVANT IMPOT		880	4 492
Autres produits et charges financières		8	2
Charge / produit d'impôts	5.8	94	(508)
RESULTAT NET		982	3 986
RESULTAT NET PART DU GROUPE		982	3 986
RESULTAT NET REVENANT AUX MINORITAIRES		-	-
RESULTAT NET PART DU GROUPE PAR ACTION	5.9	0,293 €	1,188 €
RESULTAT NET PART DU GROUPE DILUE PAR ACTION	5.9	0,293 €	1,188 €

Etat des autres éléments du résultat global consolidé	31.12.2018 IFRS	31.12.2017 IFRS
RESULTAT NET	982	3 986
Autres éléments du résultat global	51	2
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL	1 033	3 988
TOTAL DU RESULTAT GLOBAL PART DU GROUPE	1 033	3 988
TOTAL DU RESULTAT REVENANT AUX INTERETS MINORITAIRES	-	-

Etat des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital	Réserves liées au capital	Réserves et résultat consolidés	Ecart actuariels	Capitaux propres part du groupe	Intérêts minoritaires	Capitaux propres totaux
Capitaux propres au 31 décembre 2016 en normes IFRS	3 355	9 558	49 789	(219)	62 484	-	62 484
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus			697		697		697
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2				2	2		2
Ecart actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite *			(726)		(726)		(726)
Dividendes			3 986		3 986		3 986
Résultat global total de la période			53 746	(217)	66 443	-	66 443
Capitaux propres au 31 décembre 2017 en normes IFRS	3 355	9 558					
Opérations sur capital et affectation du résultat en réserves							
Opérations sur titres autodétenus			404		404		404
Attribution d'actions gratuites - IFRS 2				51	51		51
Ecart actuariels nets d'impôts différés sur les engagements de retraite			(738)		(738)		(738)
Dividendes			982		982		982
Résultat global total de la période			54 394	(166)	67 142	-	67 142
Capitaux propres au 31 décembre 2018 en normes IFRS	3 355	9 558	54 394	(166)	67 142	-	67 142

* Dont impact de 19 K€ en raison du changement de taux d'impôt retenu pour le calcul des impôts différés

Etat des flux de trésorerie consolidés

(en milliers d'euros)	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net consolidé ⁽¹⁾	982	3 986
Plus ou moins dotations nettes aux amortissements et aux provisions ⁽²⁾	5 918	5 493
Plus ou moins charges ou produits calculés lié aux normes IFRS ⁽²⁾	404	697
Autres produits et charges	-	-
Plus et moins-values de cession	(4)	(4 207)
Capacité d'autofinancement après coût de l'endettement financier net et impôt	7 300	5 969
Coût de l'endettement financier net	(237)	(362)
Charge d'impôts (y compris impôts différés)	(94)	508
Impôt versé	(944)	657
Capacité d'autofinancement avant coût de l'endettement financier net et après impôt	6 025	6 772
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	372	516
FLUX NETS DE TRESORERIE GENERES PAR L'ACTIVITE (A)	6 397	7 288
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(9 086)	(8 957)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles	25	6 280
Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	(2)
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières (titres non consolidés)	-	-
Incidence des variations de périmètre	-	-
Variation des prêts et avances consentis	*	(960)
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT (B)	(9 061)	(3 639)
Achats d'actions propres	-	-
Dividendes versés aux actionnaires de la société mère	(738)	(727)
Dividendes versés aux minoritaires de sociétés intégrées	-	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts	6 305	12 000
Remboursements d'emprunts (y compris les contrats de location financement)	(6 564)	(6 500)
Intérêts financiers nets versés (y compris contrats de location financement)	237	362
FLUX NETS DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT (C)	(760)	5 136
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE D = (A + B + C)	(3 424)	8 785
TRESORERIE D'OUVERTURE	44 079	35 294
TRESORERIE DE CLOTURE	40 653	44 079

⁽¹⁾ A l'exclusion de celles liées à l'actif circulant

⁽²⁾ Les charges calculées en IFRS sont constituées de l'attribution des actions gratuites (IFRS 2)

Rapprochement de la trésorerie de clôture et d'ouverture avec le bilan	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2016
Trésorerie et équivalents de trésorerie figurant à l'actif	40 657	44 082	35 298
Emprunts à court terme (concours bancaires courants)	(3)	(3)	(3)
Soit trésorerie nette présente dans le tableau des flux de trésorerie	40 653	44 079	35 294

ANNEXE AUX COMPTES CONSOLIDES

La présente annexe fait partie intégrante des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2018 de la société SABETON, dont le siège social est à Dardilly (69570) – 59, chemin du Moulin Carron, d'une durée de 12 mois, arrêtés par le Conseil d'Administration du 28 mars 2019.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

- Attribution d'actions gratuites**

Au cours du premier semestre 2017, 52 746 actions gratuites ont été attribuées à 33 salariés du groupe dans le cadre de l'autorisation donnée par l'Assemblée Générale Mixte du 21 juin 2016. Ces actions ont été définitivement acquises par les bénéficiaires au cours de l'exercice 2018 et devront être conservées pendant une durée minimale de cinq ans à compter de leur date d'acquisition.

En application de la norme IFRS 2, une charge de 0,5 M€ a été comptabilisée au 31 décembre 2018.

1. PERIMETRE ET METHODES DE CONSOLIDATION

Le périmètre de consolidation au 31 décembre 2018 est le suivant :

SOCIETES	RCS	Pourcentage d'intérêt		Pourcentage de contrôle		Méthode de consolidation	
		2018	2017	2018	2017	2018	2017
SABETON SA	958.505.729					Mère	Mère
CIE AGRICOLE DE LA CRAU SAS	542.079.124	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN SAS	311.821.268	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAS DU ROYANS	439.713.330	100%	100%	100%	100%	IG	IG
PARNY SAS	444.248.272	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI BEMOL	480.889.955	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI LES DODOUX	325.298.610	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SAINT JEAN BOUTIQUE SAS	529.137.044	100%	100%	100%	100%	IG	IG
RESTAURANT LA PERONNE SAS	824.581.698	100%	100%	100%	100%	IG	IG
SCI J2FD	500.716.113	100%	100%	100%	100%	IG	IG

IG : intégration globale

Les pourcentages de détention dans les sociétés consolidées n'ont pas évolué au cours de l'exercice.

Les sociétés RESTAURANT LA PERONNE SAS et PARNY SAS n'ont pas généré d'activité au cours de l'exercice 2018.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes de consolidation

PRINCIPES GENERAUX

Sauf indication contraire, les montants contenus dans cette annexe sont exprimés en milliers d'euros.

Les comptes consolidés de SABETON sont établis conformément aux normes et interprétations publiées par l'International Accounting Standards Boards (IASB) et adoptées par l'Union Européenne à la date de préparation des états financiers, et ceci pour toutes les périodes présentées.

Les règles comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses fondamentales de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes sauf évolutions réglementaires.

Aucune norme publiée, mais d'application non obligatoire au 31 décembre 2018, n'est appliquée par anticipation.

Le groupe est actuellement en cours d'appréciation des impacts consécutifs à l'application de la norme IFRS 16 – Locations, applicable à compter de l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2019 et n'anticipe pas d'impact significatif sur ses états financiers consolidés car le groupe est propriétaire des locaux exploités pour son activité et des véhicules utilisés.

A ce jour, les travaux suivants ont été réalisés :

- Le groupe a identifié les contrats de locations - matériels industriels principalement – qui seront à retraiter à compter de l'exercice ouvert au 1^{er} janvier 2019. Les contrats identifiés, d'une durée moyenne de 5 ans, représentent des loyers de l'ordre de 400 K€ au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.
- Concernant les modalités de première application de la norme, le groupe a décidé d'opter pour la méthode rétrospective simplifiée. Ainsi, les informations comparatives ne seront pas retraitées et l'impact cumulé de la première application de la norme sera comptabilisé en capitaux propres au 1^{er} janvier 2019.
- Sur la base des contrats en cours au 31 décembre 2018, le groupe estime de manière préliminaire que la dette de loyers futurs, déterminée selon la norme IFRS 16, serait inférieure à 1 M€.

PREMIERE APPLICATION DES NORMES IFRS 9 et IFRS 15

IFRS 9 – Instruments Financiers

Cette norme a modifié les principes de comptabilisation et d'évaluation des actifs et passifs financiers, notamment :

- les conditions de comptabilisation des opérations de couverture et les grandes catégories comptables d'actifs et passifs financiers : compte tenu de la nature des transactions du groupe, il n'y a aucun impact significatif sur les comptes consolidés 2018.
- la reconnaissance du risque de crédit relatif aux actifs financiers en se fondant sur l'approche des pertes attendues qui se traduit notamment par la comptabilisation de dépréciations des créances clients non échues. Compte tenu des activités du groupe, de la typologie de ses clients et de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables, il n'y a aucun impact significatif sur les comptes consolidés 2018.

En pratique, cette norme ne modifie pas les principes antérieurement appliqués par le groupe.

IFRS 15 – Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients

Le 28 mai 2014, l'IASB a publié une nouvelle norme sur la comptabilisation du revenu qui remplace les dispositions existantes en IFRS, notamment IAS 11 et IAS 18 et applicable au 1er janvier 2018.

Aucun retraitement n'a été réalisé dans les états financiers consolidés du groupe lié à la première application d'IFRS 15.

2.2. Modalités retenues

GENERALITES

La consolidation est effectuée sur la base des comptes et documents sociaux arrêtés au 31 décembre 2018 par chaque société. Certains retraitements spécifiques sont effectués comme précisé ci-après.

ECARTS D'EVALUATION

Les écarts d'évaluation représentent la différence entre la valeur d'entrée dans le bilan consolidé et la valeur comptable du même élément dans le bilan de l'entreprise contrôlée.

ECARTS D'ACQUISITION

Les écarts d'acquisition correspondent à la différence entre les coûts d'acquisition des titres des sociétés consolidées et l'évaluation totale des actifs et passifs identifiés à la date d'acquisition.

Les acquisitions et cessions réalisées antérieurement au 1^{er} janvier 2004 n'ont pas été retraitées en application de l'option offerte par IFRS 3.

Lors d'une acquisition, les actifs, les passifs et les passifs éventuels de la filiale sont comptabilisés à leur juste valeur à la date de l'acquisition. Tout surplus du coût d'acquisition par rapport aux justes valeurs des actifs et passifs identifiables acquis est comptabilisé en écart d'acquisition. Toute différence négative entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs nets identifiables acquis est reconnue en résultat au cours de l'exercice d'acquisition.

Conformément aux normes IFRS 3 et IAS 36, les écarts d'acquisition ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation annuels, ainsi que ponctuels en cas d'évolution défavorable de certains indicateurs. Les principes retenus sont détaillés dans la note sur la dépréciation des immobilisations incorporelles.

IMMOBILISATIONS

Les immobilisations incorporelles comprennent notamment les procédés et droits similaires correspondant aux droits d'usage des logiciels acquis par le groupe. Ces logiciels sont amortis selon leur durée probable d'utilisation, soit trois et cinq ans.

La valeur brute des immobilisations inscrites à l'actif du bilan correspond à leur coût historique amorti, à l'exception des immobilisations acquises avant le 31 décembre 1976 ayant fait l'objet d'une réévaluation. Cette réévaluation n'a pas été retraitée en raison de son caractère non significatif. Les coûts d'emprunt sont exclus du coût des immobilisations.

Amortissement des immobilisations corporelles

L'amortissement des immobilisations corporelles est calculé suivant le mode linéaire en fonction des composants et de leurs durées d'utilité effectives :

		Matériels réévalués ⁽¹⁾
• Gros-œuvre des constructions	30 ans	
• Façades	25 ans	
• Installations générales et techniques	10 ans	
• Agencements des constructions	10 ans	
• Matériels	5 ans	3 – 10 ans
• Installations générales	5 à 10 ans	
• Matériel de transport	4 ans	
• Matériels de bureau et informatique	3 ans	
• Mobiliers	5 ans	

⁽¹⁾ Les matériels industriels issus des sociétés absorbées ETS ROCHAT et JACQUES PELLERIN SA ont été réévalués à la juste valeur lors de la prise de contrôle de ces sociétés. Les durées d'amortissement ont également été revues en fonction de l'ancienneté du matériel ainsi que de son importance.

Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles

Le groupe réalise régulièrement des tests de valeur de ses actifs : immobilisations corporelles, écarts d'acquisition et autres immobilisations incorporelles. Ces tests consistent à rapprocher la valeur nette comptable des actifs de leur valeur recouvrable qui correspond au montant le plus élevé entre leur valeur vénale et leur valeur d'utilité, estimée par la valeur actuelle nette des flux de trésorerie futurs générés par leur utilisation.

Pour les immobilisations corporelles, ce test de valeur est réalisé lorsqu'il existe des indices internes ou externes de perte de valeur.

Pour les écarts d'acquisition et les autres immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie, un test de valeur est mis en place une fois par an au minimum au niveau des unités génératrices de trésorerie auxquelles l'écart d'acquisition a été affecté conformément à IFRS 8 dans le cadre de la présentation de l'information sectorielle.

Dans le cas où le test de valeur annuel révèle une valeur recouvrable inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constatée pour ramener la valeur comptable de l'immobilisation ou de l'écart d'acquisition à cette valeur recouvrable.

Lorsque la valeur recouvrable d'une immobilisation corporelle ou incorporelle, hors écarts d'acquisition, s'apprécie au cours d'un exercice et qu'elle excède la valeur comptable de l'actif, les éventuelles pertes de valeur constatées lors d'exercices précédents sont reprises en résultat.

Les pertes de valeur constatées sur les écarts d'acquisition ne sont jamais reprises en résultat.

Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité

Il existe deux unités génératrices de trésorerie :

- Gestion de Patrimoine (sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU),
- Agroalimentaire (sociétés SAINT JEAN, SAS DU ROYANS, SAINT JEAN BOUTIQUE, SCI LES DODOUX, SCI BEMOL et SCI J2FD).

Les écarts d'acquisition au 31 décembre 2018 sont affectés à chaque unité génératrice de trésorerie de la façon suivante :

Unité génératrice de trésorerie	31.12.2018	31.12.2017
Gestion de Patrimoine	313	313
Agroalimentaire	5 618	5 618
TOTAL	5 931	5 931

UGT Gestion de Patrimoine :

Les biens fonciers et immobiliers détenus par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU à la clôture de l'exercice ont été évalués en décembre 2015 par un expert National Agréé par la Cour de Cassation à un montant de 3 558 K€.

Cette valeur est supérieure aux valeurs inscrites à l'actif du bilan consolidé. Aucun indice de perte de valeur susceptible de remettre en cause les valeurs comptables n'a été relevé depuis cette date.

UGT Agroalimentaire :

Au 31 décembre 2018, les tests de dépréciation réalisés pour le secteur « Agroalimentaire », sur la base de l'actualisation des flux futurs de trésorerie, n'entraînent la constatation d'aucune dépréciation. Les principaux paramètres pris en compte sont les suivants :

- horizon des prévisions : 5 ans,
- prise en compte d'une valeur terminale calculée en tenant compte d'un flux normatif actualisé et d'un taux de croissance de 1,5 % à l'infini,
- taux d'actualisation de 6,55 % déterminé à partir du taux sans risque (taux des OAT à 10 ans : 0,55 %), majoré d'une prime de risque de marché de 6 %, d'un coefficient bêta de 1.

Ce taux d'actualisation prend en compte de manière raisonnable les aléas qui pourraient avoir une incidence significative sur les hypothèses retenues pour le calcul de la valeur recouvrable des UGT.

STOCKS ET EN COURS

Les stocks sont évalués :

- au dernier prix d'achat connu pour les matières premières, pièces de rechange et emballages,
- au coût de production pour les produits finis.

Les stocks sont, le cas échéant, dépréciés pour tenir compte de la valeur du marché à la clôture de l'exercice.

CLIENTS ET COMPTES RATTACHES, AUTRES ACTIFS COURANTS

Les créances d'exploitation sont évaluées à leur coût historique.

Les créances douteuses sont dépréciées de manière à les ramener à leur valeur probable de réalisation.

Compte tenu de l'historique des passages en pertes sur créances irrécouvrables du groupe, aucune dépréciation pour pertes attendues n'est comptabilisée.

SABETON

TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

La trésorerie et équivalents de trésorerie sont principalement constitués de comptes de caisse, de comptes bancaires, de dépôts à terme et de valeurs mobilières de placement qui sont cessibles à très court terme et dont les sous-jacents ne présentent pas de risques de fluctuation significatifs.

Les valeurs mobilières de placement et les dépôts à terme sont réévalués à leur juste valeur par le compte de résultat.

SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS

Les subventions d'investissements sont reclassées en autres passifs non courants.

PROVISIONS

Une provision est constituée dès lors qu'il existe une obligation, juridique ou implicite, à l'égard d'un tiers, dont la mesure peut être estimée de façon fiable et qu'il est probable qu'elle se traduira par une sortie de ressources.

Les engagements en matière de retraite comptabilisés au 31 décembre 2018 pour l'ensemble des salariés ont fait l'objet d'une provision d'un montant de 1 506 K€ selon la méthode des unités de crédit projetées en tenant compte de la convention collective, de l'ancienneté et de l'âge des salariés, d'une table de mortalité, d'un taux de turnover faible, d'un taux d'actualisation de 1,62 % (taux IBOXX AA10+ au 31 décembre 2018), d'un taux de revalorisation des salaires de 1% et du taux de charges sociales propres à chaque société du groupe.

L'intégralité de la dette actuarielle est provisionnée dans les comptes au 31 décembre 2018. Conformément aux dispositions de la norme IAS 19, les écarts actuariels sont enregistrés en réserves.

IMPOTS DIFFERES (actifs ou passifs d'impôts non courants)

Les comptes consolidés enregistrent des impôts différés résultant :

- du décalage dans le temps entre les traitements comptables et fiscaux de certains produits ou charges,
- de la comptabilisation des écarts d'évaluation constatés lors de la première consolidation d'une filiale,
- des actifs d'impôts différés liés à des pertes fiscales reportables dont la récupération semble probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés, quelle que soit leur échéance, sont compensés par entité fiscale.

Les passifs et actifs d'impôts différés doivent être évalués au montant que l'on s'attend à payer aux administrations fiscales en utilisant les taux d'impôts adoptés à la date de clôture. Compte tenu des dispositions de la Loi de Finances 2018 et de l'incertitude sur le maintien de la baisse programmée du taux d'impôt sur les sociétés d'ici 2022, le taux retenu pour le calcul des impôts différés au 31 décembre 2018 est de 28 %, identique à celui du 31 décembre 2017.

SABETON

Les impôts différés sont comptabilisés en charges ou en profits dans le compte de résultat sauf lorsqu'ils sont engendrés par des éléments imputés directement en capitaux propres. Dans ce cas, les impôts différés sont également imputés sur les capitaux propres. Ils sont regroupés, selon le cas, dans le poste « actifs d'impôts non courants » ou « passifs d'impôts non courants ».

L'impôt sur les sociétés est comptabilisé suivant la méthode de l'impôt exigible. Il est enregistré, selon le cas, en « actifs d'impôts courants » ou « passifs d'impôts courants ».

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe, principalement composé de ventes de produits finis, est constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir à la livraison.

Le chiffre d'affaires est enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

ATTRIBUTION D' ACTIONS GRATUITES

En application de la norme IFRS 2, le coût des attributions d'actions gratuites est comptabilisé en charge sur la période au cours de laquelle les droits à bénéficier des actions gratuites sont acquis, en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La charge a été évaluée sur la base de la juste valeur des actions à leur date d'attribution.

RESULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net part du groupe par le nombre moyen d'actions en circulation au cours de l'exercice après déduction des actions conservées par le groupe.

Le résultat dilué par action est calculé en prenant en compte dans le nombre moyen d'actions en circulation la conversion de l'ensemble des instruments dilutifs existants.

2.3. Flux de trésorerie consolidés

Dans le tableau consolidé des flux de trésorerie, l'autofinancement est défini comme étant la somme du résultat net des sociétés intégrées, des dotations aux amortissements et provisions, hors dépréciations sur actif circulant.

3. NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1. Ecarts d'acquisition des titres consolidés

SOCIETES	Valeur brute					Valeur nette	
	31.12.2017	Entrées	Variations de périmètre	Sorties	31.12.2018	31.12.2017	31.12.2018
Sous-groupe C.A.I.C ⁽¹⁾	1 214	-	-	-	1 214	1 214	1 214
J.PELLERIN ⁽²⁾	4 376	-	-	-	4 376	4 376	4 376
ETS ROCHAT ⁽²⁾	341	-	-	-	341	341	341
TOTAL	5 931	-	-	-	5 931	5 931	5 931

⁽¹⁾ filiale de SABETON absorbée par cette dernière en novembre 2000

⁽²⁾ filiales de SAINT JEAN absorbées par cette dernière à effet du 1^{er} janvier 2008

SOCIETES	Valeur écart d'acquisition	Affectation aux U.G.T.	
		Gestion de Patrimoine	Agroalimentaire
Sous-groupe C.A.I.C	1 214	313	901
J.PELLERIN	4 376	-	4 376
ETS ROCHAT	341	-	341
TOTAL	5 931	313	5 618

3.2. Immobilisations incorporelles

	31.12.2017	Acquisition / Dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	31.12.2018
VALEURS BRUTES					
Logiciels	1 709	141	183	5	1 672
TOTAL	1 709	141	183	5	1 672
AMORTISSEMENTS					
Logiciels	(1 268)	(194)	(182)	-	(1 280)
TOTAL	(1 268)	(194)	(182)		(1 280)
MONTANT NET	441	(53)	1	5	392

3.3. Immobilisations corporelles

	31.12.2017	Acquisition / dotation	Cession / reprise	Transfert de compte	31.12.2018
VALEURS BRUTES					
Terrains (crédit-bail)	124				124
Autres terrains	1 622	44	-		1 666
Constructions (crédit-bail)	2 391				2 391
Autres constructions	35 336	1 825	-	2 845	40 006
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	876				876
Inst tech., matériel et outillage	33 889	2 368	412	1 094	36 939
Autres	14 292	2 189	262	1 538	17 757
Immobilisations en cours	4 975	2 345	-	(4 877)	2 443
Avances et acomptes	606	2		(606)	2
TOTAL	94 111	8 773	674	(5)	102 205
AMORTISSEMENTS					
Terrains	(33)	(2)	-		(34)
Constructions (crédit-bail)	(1 721)	(49)			(1 770)
Autres constructions	(16 004)	(1 838)	-		(17 843)
Inst tech., matériel et outillage (crédit-bail)	(876)				(876)
Inst tech., matériel et outillage	(26 677)	(2 066)	(411)		(28 332)
Autres	(6 901)	(1 496)	(248)		(8 149)
TOTAL	(52 212)	(5 451)	(659)	-	(57 004)
MONTANT NET	41 899	3 322	15	(5)	45 201

3.4. Autres actifs non courants

	31.12.2017	Acquisition / dotation	Cession / reprise	31.12.2018
VALEURS BRUTES				
Autres titres immobilisés	-		-	-
Créances rattachées à des participations	-		-	-
Autres immobilisations financières	12		1	13
Dépréciations	-		-	-
MONTANT NET	12		1	13

3.5. Stocks et en cours

	31.12.2018	31.12.2017
Stocks de matières premières	2 782	2 718
Stocks de pièces de rechange ⁽¹⁾	1 240	
Stocks de produits finis	1 434	1 435
Stocks de marchandises	9	14
Dépréciation sur matières premières	(26)	-
TOTAL	5 439	4 167

⁽¹⁾ Stock composé de pièces de rechange, d'entretien et de sécurité ayant dans tous les cas une durée d'utilisation inférieure à 12 mois

Les pièces de rechange, comptabilisées jusqu'au 31 décembre 2017 dans le poste Charges constatées d'avance pour 941 K€, ont été reclassées en stocks au 31 décembre 2018.

3.6. Clients et comptes rattachés

	31.12.2018	31.12.2017
Créances clients	8 214	8 543
Créances douteuses	200	188
Dépréciations des créances douteuses	(181)	(161)
MONTANT NET	8 233	8 570

L'ensemble des créances clients est exigible à moins d'un an.

Dépréciation des créances douteuses

Dépréciation au 31.12.2017	Dotation	Reprise		Reclassement	Dépréciation au 31.12.2018
		Utilisée	Non utilisée		
161	35	6	9	-	181

Etat des créances échues et non dépréciées

	31.12.2018		
	Créances échues	Montant déprécié	Créances échues non dépréciées
SAINT JEAN	321	4	317
TOTAL	321	4	317

SABETON

Les créances échues n'ont pas été complètement dépréciées car leur valeur probable de réalisation est estimée égale à leur valeur comptable nette. Pour l'essentiel, ces créances sont échues depuis moins de trois mois et ont été, pour la plupart, encaissées en 2019.

Il n'existe aucun client avec lequel le groupe a réalisé un chiffre d'affaires supérieur à 10 % du chiffre d'affaires total consolidé, hors le chiffre d'affaires réalisé en marque distributeur.

3.7. Autres actifs courants

	31.12.2018	31.12.2017
Avances et acomptes sur commandes	45	79
Créance sur cession d'immobilisation	960	960
Etat, TVA et autres créances	1 305	1 655
Autres créances en valeur brute	2 310	2 694
Dépréciations des créances	-	-
Autres créances en valeur nette	2 310	2 694
Charges constatées d'avance	945	1 736
MONTANT NET	3 255	4 430

L'ensemble des créances est exigible à moins d'un an.

3.8. Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31.12.2018	31.12.2017
SICAV	-	-
Actions et obligations	17	11 370
TOTAL DES VMP	17	11 370
Dépréciations	-	-
MONTANT NET DES VMP	17	11 370
Dépôts à terme (DAT)	36 049	29 499
Disponibilités	4 591	3 213
MONTANT NET DES VMP, DAT ET DISPONIBILITES	40 657	44 082

4. NOTES SUR LE BILAN PASSIF

4.1. Capital social

	Nombre d'actions ⁽¹⁾	Valeur nominale	Total
Début de l'exercice	3 355 677	1 €	3 355 677 €
FIN DE L'EXERCICE	3 355 677	1 €	3 355 677 €

⁽¹⁾ complètement libérées

4.2. Réserves attribuables au groupe

	31.12.2018	31.12.2017
Prime d'émission	9 558	9 558
Réserve légale	420	420
Ecart actuariels	(165)	(216)
Réserves consolidées	52 991	49 340
TOTAL	62 804	59 102

4.3. Echancier des emprunts

	31.12.2018	31.12.2017
Moins d'un an	6 342	6 458
Un an à cinq ans	10 945	12 029
Plus de cinq ans	7 152	6 207
TOTAL	24 439	24 694

4.4. Passifs d'impôts non courants

Le solde net des impôts différés passifs résultant de la compensation des impôts différés actifs et passifs compensés par entité fiscale, qui s'élève à 1 142 K€ au 31 décembre 2018, se présente comme suit :

	31.12.2018	31.12.2017	Variation
Décalages temporaires	450	432	18
Ecart d'évaluation	(374)	(401)	27
Retraitements / éliminations	(1 218)	(1 167)	(51)
TOTAL	(1 142)	(1 136)	(6)

4.5. Provisions à long terme

Les provisions à long terme se composent principalement de la provision pour engagement de retraite au 31 décembre 2018.

La provision pour engagement de retraite a évolué de la façon suivante :

Provision pour indemnités de départ à la retraite à l'ouverture de l'exercice 2018	1 434
Coût des services rendus	118
Coût financier (désactualisation)	25
Indemnités versées	-
Charge comptabilisée pendant l'exercice ⁽¹⁾	143
Ecart actuariels (réserves consolidées)	(71)
Provision pour indemnités de départ à la retraite à la clôture de l'exercice 2018	1 506

⁽¹⁾ Cette charge a été comptabilisée intégralement dans les dotations aux provisions.

4.6. Autres passifs non courants

	31.12.2018	31.12.2017
Subventions d'investissements	509	598

4.7. Fournisseurs et comptes rattachés

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes sur immobilisations	942	1 113
Fournisseurs	8 159	8 298
TOTAL	9 101	9 411

4.8. Autres passifs courants

	31.12.2018	31.12.2017
Dettes fiscales et sociales	5 269	5 297
Autres dettes	830	413
Comptes de régularisation	-	26
TOTAL	6 099	5 736

4.9. Instruments financiers

	31.12.2018		Ventilation par catégorie d'instruments	
	Valeur au bilan	Juste valeur	Prêts et créances, dettes	Actifs financiers dont la juste valeur se réévalue par le résultat
Immobilisations financières	13	13	13	-
Clients	8 233	8 233	8 233	-
Autres actifs courants	3 255	3 255	3 255	-
Equivalents de trésorerie	17	17	-	17
Disponibilités et Dépôts à terme (DAT)	40 640	40 640	-	40 640
Actifs financiers	52 158	52 158	11 501	40 657
Emprunts non courants	18 097	18 097	18 097	-
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	6 342	6 342	6 342	-
Fournisseurs et comptes rattachés	9 101	9 101	9 101	-
Autres passifs courants	6 099	6 099	6 099	-
Passifs financiers	39 639	39 639	39 639	-

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**5.1. Chiffre d'affaires**

	31.12.2018	31.12.2017
Production vente de biens	73 603	70 472
Production vente de services	271	264
Vente de marchandises	291	269
TOTAL	74 165	71 005

Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger est de 1 268 K€ ; il était de 1 259 K€ en 2017.

5.2. Charges de personnel et effectif du groupe

	31.12.2018	31.12.2017
Charges de personnel		
Salaires et traitements	14 200	13 919
Charges sociales ⁽¹⁾	5 136	4 901
Participation des salariés	-	-
TOTAL	19 336	18 820

⁽¹⁾ Le Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi (CICE) a été comptabilisé en 2018 pour 566 K€ en diminution des charges sociales contre 624 K€ en 2017.

	31.12.2018	31.12.2017
Effectif moyen des sociétés intégrées globalement		
Cadres	47	46
Agents de maîtrise	90	93
Employés	31	24
Ouvriers	244	228
TOTAL	412	391

5.3. Autres produits et charges d'exploitation

	31.12.2018	31.12.2017
Subventions d'exploitation	2	6
Transfert de charges	283	241
Quote part de subvention	403	28
Reprises d'amortissements/ reprise de provisions	23	94
Autres produits et charges d'exploitation	(206)	(157)
TOTAL	504	212

5.4. Autres produits opérationnels

	31.12.2018	31.12.2017
Prix de cession des immobilisations	19	6 280
Autres produits	30	39
TOTAL	49	6 319

5.5. Autres charges opérationnelles

	31.12.2018	31.12.2017
Valeur nette comptable des immobilisations cédées	(21)	(2 073)
Dotations aux provisions	-	-
Autres charges opérationnelles	(120)	(3)
TOTAL	(141)	(2 076)

5.6. Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie

	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts sur dépôts à terme	541	534
Produits nets sur cessions de VMP	-	-
TOTAL	541	534

5.7. Coût de l'endettement financier brut

	31.12.2018	31.12.2017
Intérêts et charges assimilées	(237)	(172)
TOTAL	(237)	(172)

5.8. Charge d'impôts

	31.12.2018	31.12.2017
Impôt exigible	81	(1 236)
Impôt différé	13	728
TOTAL	94	(508)

Le calcul de l'impôt est le suivant :

Résultat consolidé avant impôt	888
Charge d'impôt théorique	(249)
Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi	(566)
Déduction exceptionnelle en faveur de l'investissement (40 %)	(519)
Autres décalages fiscaux permanents	296
Soit base soumise au taux normal de 28 %	99
Charge d'impôt correspondante	(28)
Contribution sociale de 3% sur les dividendes	(13)
Crédits d'impôts	173
IFRS 2	(38)
Charge d'impôt réelle	94

5.9. Résultat net par action

Les modalités de calcul du résultat net par action ont été précisées dans les règles et méthodes comptables.

	31.12.2018	31.12.2017
Résultat net du groupe par action non dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	981 885 €	3 986 058 €
Résultat net du groupe par action non dilué	0,293 €	1,188 €
Résultat net du groupe par action dilué		
Nombre moyen total d'actions	3 355 677	3 355 677
Résultat net du groupe total	981 885 €	3 986 058 €
Résultat net du groupe par action dilué	0,293 €	1,188 €

6. AUTRES INFORMATIONS

6.1. Evaluation des risques

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existants pour l'ensemble des sites, nous procédons régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

Risques de variation des cours des matières premières :

Le groupe est exposé au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela nous diversifions notre activité et nos produits afin de limiter notre dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première. Des contrats avec des fournisseurs de matières premières peuvent parfois être signés pour fixer les cours.

Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, le groupe fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux. Comme pour les fournisseurs, le groupe veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients.

Nous veillons également au recouvrement de nos créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

6.2. Engagements ou opérations avec les parties liées

Les parties liées concernent l'ensemble des mandataires sociaux de SABETON et de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

Il n'y a aucun engagement ou opération avec des parties liées hormis les éléments de rémunération mentionnés ci-dessous.

6.3. Rémunération des organes d'administration, de direction et de surveillance

Les jetons de présence versés aux Administrateurs de SABETON s'élèvent à 61 K€.

Les rémunérations brutes, des organes de direction des sociétés du groupe, prises en charge au titre de l'exercice 2018 sont les suivantes :

	SABETON	SAINT JEAN
	Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Directeur Général
Rémunération fixe	190	232
Rémunération variable		20
Avantages en nature		4
Abondement Plan Epargne Entreprise	6	
Abondement PERCO	2	
TOTAL	198	256

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes pris en charges par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale

	MAZARS		VISALYS AUDIT	
	Montant HT	%	Montant HT	%
SABETON				
Certification des comptes	18 936 €	100%	15 233	100%
Services autres que la certification des comptes	Néant		Néant	
FILIALES				
Certification des comptes	42 928 €	96,62 %	Néant	
Services autres que la certification des comptes	1 500 €	3,38 %	Néant	
TOTAL	63 364 €	100 %	15 233	100%

6.5. Information sectorielle

Conformément à la norme IFRS 8, l'information sectorielle est présentée ci-après selon l'approche du management et du suivi des performances au sein du groupe.

DEFINITION DES SECTEURS OPERATIONNELS

Les secteurs retenus pour la présentation de l'information sectorielle reprennent les principales activités exercées par les entités économiques composant le groupe SABETON, à savoir : l'agroalimentaire pour les sociétés SAINT JEAN, SAINT JEAN BOUTIQUE, SAS DU ROYANS, SCI BEMOL, SCI LES DODOUX et SCI J2FD et la gestion de patrimoine pour les sociétés SABETON et CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

La société PARNY et la société RESTAURANT LA PERONNE ont été classées dans la colonne « Autres ».

RESULTAT SECTORIEL

AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	74 163	141	(140)	-	74 164
Autres produits de l'activité		78	(78)		
Achats consommés	(31 980)				(31 980)
Charges de personnel	(18 557)	(779)			(19 336)
Charges externes	(14 843)	(355)	140	(11)	(15 069)
Impôts et taxes	(1 618)	(19)			(1 637)
Dotation aux amortissements	(5 614)	(32)			(5 646)
Dotation aux provisions	(288)	(44)			(332)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	(1)				(1)
Autres produits et charges	563	(59)			504
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 825	(1 069)	(78)	(11)	667
Autres produits et charges opérationnels	(21)	(71)			(92)
RESULTAT OPERATIONNEL	1 804	(1 140)	(78)	(11)	575
Produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		545	(3)		542
Coût de l'endettement financier brut	(316)		81	(2)	(237)
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(316)	545	78	(2)	305
Autres produits et charges financiers		(24)	28	4	8
Charge d'impôts	(183)	277			94
RESULTAT NET	1 305	(342)	28	(9)	982

AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Chiffre d'affaires	70 992	153	(140)	-	71 005
Autres produits de l'activité					
Achats consommés	(29 848)				(29 848)
Charges de personnel	(17 843)	(977)			(18 820)
Charges externes	(15 458)	(388)	140	(13)	(15 719)
Impôts et taxes	(1 467)	(55)			(1 522)
Dotation aux amortissements	(5 339)	(61)			(5 399)
Dotation aux provisions	(102)	(2)			(104)
Variation des stocks de produits en cours et de produits finis	83				83
Autres produits et charges	240	(29)			212
RESULTAT OPERATIONNEL COURANT	1 258	(1 359)	-	(13)	(114)
Autres produits et charges opérationnels	39	4 204			4 243
RESULTAT OPERATIONNEL	1 297	2 846	-	(13)	4 130
COUT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET	(182)	543	-	-	362
Autres produits et charges financiers		(35)	31	6	2
Charge d'impôts	255	(763)			(508)
RESULTAT NET	1 370	2 591	31	(6)	3 986

BILAN SECTORIEL

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	391				391
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	44 688	394		119	45 201
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	6	28 555	(28 548)		13
Actif d'impôt non-courants	(1)		1		
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	50 702	29 262	(28 547)	119	51 536
Stocks et en-cours	5 438				5 438
Clients et comptes rattachés	8 233				8 233
Autres actifs courants	2 972	1 080	(808)	12	3 256
Actifs d'impôts courants		958			958
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 650	36 868		139	40 657
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	20 293	38 906	(808)	151	58 542
TOTAL DE L'ACTIF	70 995	68 168	(29 355)	270	110 078

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2018	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	21 468	63 881	(22 548)	4	62 804
Résultat de l'exercice	1 307	(343)	28	(10)	982
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	22 775	66 894	(22 520)	(6)	67 142
Emprunts et dettes financières à long terme	23 988	742	(6 836)	203	18 097
Passif d'impôts non courants	1 182	(40)	1		1 143
Provisions à long terme	1 528	113			1 642
Passifs non courants	509				509
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	27 207	815	(6 835)	203	21 390
Fournisseurs et comptes rattachés	8 896	132		73	9 101
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	6 342				6 342
Passifs d'impôts courants					
Autres passifs courants	5 772	327			6 099
TOTAL PASSIFS COURANTS	21 013	459	-	73	21 545
TOTAL DU PASSIF	70 995	68 168	(29 356)	270	110 078

ACTIF AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Ecart d'acquisition	5 618	313			5 931
Autres immobilisations incorporelles	440	1			440
Immobilisations corporelles et immeubles de placement	41 473	426			41 899
Actifs financiers disponibles à la vente					
Autres actifs non-courants	5	27 074	(27 063)	(4)	12
TOTAL ACTIFS NON COURANTS	47 536	27 813	(27 063)	(4)	48 282
Stocks et en-cours	4 167				4 167
Clients et comptes rattachés	8 568	2			8 570
Autres actifs courants	4 642	1 140	(1 353)	1	4 430
Actifs d'impôts courants					
Trésorerie et équivalents de trésorerie	3 146	40 923		14	44 082
Actifs non courants destinés à être cédés					
TOTAL ACTIFS COURANTS	20 522	42 065	(1 353)	15	61 249
TOTAL DE L'ACTIF	68 058	69 878	(28 415)	11	109 531

PASSIF AU 31 DECEMBRE 2017	AGROALIMENTAIRE	GESTION PATRIMOINE	INTER SECTEUR	AUTRES	TOTAL
Capital émis		3 356			3 356
Autres réserves	19 665	62 006	(22 580)	10	59 102
Résultat de l'exercice	1 370	2 591	31	(6)	3 986
Intérêts minoritaires					
TOTAL CAPITAUX PROPRES	21 035	67 953	(22 548)	4	66 443
Emprunts et dettes financières à long terme	22 751	1 353	(5 868)		18 236
Passif d'impôts non courants	1 168	(32)	1		1 136
Provisions à long terme	1 371	71			1 442
Passifs non courants	598				598
TOTAL PASSIFS NON COURANTS	25 888	1 391	(5 867)	-	21 412
Fournisseurs et comptes rattachés	9 255	149		7	9 411
Emprunts à court terme	3				3
Partie courante des emprunts et des dettes financières à long terme	6 458				6 458
Passifs d'impôts courants		66			66
Autres passifs courants	5 418	319			5 737
TOTAL PASSIFS COURANTS	21 134	534	-	7	21 676
TOTAL DU PASSIF	68 058	69 878	(28 415)	11	109 531

6.6. Engagements hors bilan

ENGAGEMENTS DONNES

L'acte de vente de 100 % du capital dans la société VILLAGE DE LA PERONNE est assorti d'une clause de garantie d'actif et de passif excluant tout élément concernant le projet de village de marques.

La société SAINT JEAN SAS a accordé trois promesses d'hypothèque à première demande sur les biens immobiliers de Frans et de Bourg-de-Péage en garantie de trois emprunts dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 4,2 M€.

La société SAS DU ROYANS a consenti une promesse d'affectation hypothécaire à deux établissements bancaires sur les biens immobiliers de Romans. Le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 8,4 M€.

La SCI LES DODOUX a accordé une affectation hypothécaire sur les biens immobiliers de Saint-Just-de-Claix, complétée par la caution hypothécaire de la SCI BEMOL, en garantie d'un emprunt dont le capital restant dû au 31 décembre 2018 est de 5,6 M€.

ENGAGEMENTS RECUS

L'acte de vente portant sur les 19,6 hectares de terrain à Miramas (cession réalisée par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU en 2015) prévoit une « clause d'intéressement » qui serait due par l'acquéreur à la société proportionnellement aux m² de surface de plancher supplémentaires qui seraient réalisés par l'acquéreur au-delà de 35 000 m² de surface de plancher, dans un délai maximum de 15 ans à compter de l'ouverture au public du village de marques, soit le 13 avril 2032.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a reçu en garantie du prix de vente d'un terrain cédé au cours de l'exercice 2017 une caution bancaire de la Banque CREDIT AGRICOLE CORPORATE AND INVESTMENT BANK d'un montant maximal de 1,1 M€ et permettant de couvrir le montant du prix de vente (960 K€) et intérêts et frais accessoires dus par l'acquéreur en cas de non-paiement dans les délais prévus par l'acte de cession.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU a signé en février 2018 une promesse de vente avec option d'achat avec Outlet Holdings portant sur la totalité du capital de la société Restaurant la Peronne, sous diverses options suspensives dont l'obtention d'un permis de construire.

**RAPPORT A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE
DU 26 JUIN 2019**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en assemblée générale mixte, conformément aux dispositions légales et statutaires, pour vous rendre compte de notre gestion, soumettre à votre approbation les comptes annuels et consolidés arrêtés au 31 décembre 2018, et vous inviter à vous prononcer sur les résolutions proposées.

A – RAPPORT SUR LA PARTIE ORDINAIRE

ACTIVITE, RESULTATS ET SITUATION FINANCIERE DES FILIALES ET DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

FILIALES ET SOUS-FILIALES

Secteur Agroalimentaire :

La société SAINT JEAN, détenue à 100 % par SABETON, fabrique, sur quatre sites de production et un site artisanal situés en Auvergne - Rhône-Alpes, des ravioles, des quenelles, des pâtes fraîches et des produits traiteurs sous les marques SAINT-JEAN, ROYANS, RAVIOLES DE ROMANS et QUENELLES LA ROYALE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires net de coopération commerciale de 74 M€ correspondant à une production d'environ 16 000 tonnes. Le chiffre d'affaires de SAINT JEAN a progressé de 4,5 % en 2018 et est réalisé essentiellement en France, l'export représentant moins de 2 %.

Les marques, SAINT JEAN pour le grand public et ROYANS pour les professionnels de la restauration, ont progressé de plus de 10 %.

SAINT JEAN réalise environ 70 % de ses ventes en grande distribution et 25 % en restauration. Le reste de l'activité se répartit entre les clients industriels et le petit commerce.

Sur le marché des pâtes fraîches et des ravioles vendues en grande distribution, en progression de 5 % en valeur en 2018 (données IRI), la part de marché de SAINT JEAN progresse pour atteindre 6,9 %.

En quenelles, le marché reste orienté à la hausse progressant de 0,4 % en 2018. La part de marché en grande distribution de SAINT JEAN a progressé pour atteindre 20,3 % en valeur, devenant sur ce segment le numéro un des marques nationales.

Le chiffre d'affaires de l'activité traiteur, bien qu'en progression de 10,6 % en 2018, reste non significatif par rapport au marché.

La société SAINT JEAN a dégagé en 2018 un bénéfice de 528 K€. Le bénéfice s'élevait, l'année précédente, à 111 K€.

L'année 2018 a été marquée par des prix élevés en début d'année sur certaines matières premières comme les œufs, le beurre et les matières premières bio, mais aussi sur le transport.

A moyen terme, SAINT JEAN renforcera ses efforts pour développer chacune de ses activités de ravioles, pâtes fraîches, quenelles et produits traiteurs de manière homogène sur le territoire français et intensifiera ses investissements publicitaires tant en télévision que sur le web ou via des partenariats stratégiques comme celui signé avec le club de football l'Olympique Lyonnais.

La société SAINT JEAN BOUTIQUE, détenue à 75,5 % par SAINT JEAN et à 24,5 % par SABETON, a ouvert à Grenoble en décembre 2012, un magasin de vente des produits à la marque SAINT JEAN. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 308 K€ et dégagé une perte de 96 K€.

La SAS DU ROYANS, détenue à 51 % par SAINT JEAN et à 49 % par SABETON, a géré son patrimoine immobilier et réalisé un chiffre d'affaires de 2 409 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 668 K€. Le bénéfice net de l'année précédente s'élevait à 612 K€. Elle a, au cours de l'exercice, acquis des tènements immobiliers complémentaires situés à Romans pour un montant total de 500 K€ en vue de l'extension de l'usine de Romans. A ce jour, le montant total de ces acquisitions est de 3.276 K€.

La SCI BEMOL, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 96 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 55 K€.

La SCI LES DODOUX, détenue à 99 % par SAINT JEAN, a réalisé un chiffre d'affaires de 419 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice net de 117 K€.

La SCI J2FD, détenue à 99,94 % par SAINT JEAN, est propriétaire du local situé à Grenoble et loué à SAINT JEAN BOUTIQUE. Elle a réalisé un chiffre d'affaires de 54 K€, essentiellement constitué par les loyers encaissés, et un bénéfice de 28 K€.

Secteur Patrimoine agricole :

La COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, détenue en totalité par SABETON, a poursuivi ses activités de vente de produits agricoles.

Elle a également poursuivi ses démarches en vue de la cession du solde des terrains situés sur le domaine de la Peronne à Miramas, représentant environ une dizaine d'hectare.

Elle a, au cours de l'exercice 2018 :

- signé une promesse synallagmatique de vente portant sur le lot n°2 de la ZAC de la Peronne d'une superficie d'environ 3,4 hectares,
- signé une promesse de vente avec option d'achat portant sur la totalité du capital de la société RESTAURANT LA PERONNE.

Ces promesses sont assorties de conditions suspensives, notamment l'obtention, par la société RESTAURANT LA PERONNE, d'un permis de construire purgé de tous recours pour la construction d'un bâtiment à usage de crèche.

En date du 3 octobre 2018, la CIE AGRICOLE DE LA CRAU a modifié sa forme juridique en optant pour la forme de Société par Actions Simplifiée au lieu de Société Anonyme à Conseil d'Administration.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 116 K€, contre un bénéfice de 1 140 K€ au 31 décembre 2017, provenant notamment de la comptabilisation de charges d'exploitation pour un montant de 146 K€, de produits exceptionnels pour un montant de 23 K€ et d'un impôt sur les sociétés de 6 K€.

Les capitaux propres au 31 décembre 2018 ressortent à 2 031 K€ contre 2 147 K€ au 31 décembre 2017.

Secteur Autres :

La société PARNY, détenue à 100 % par SABETON, n'a pas eu d'activité au cours de l'exercice et a dégagé une perte de 7 K€.

La société **RESTAURANT LA PERONNE**, constituée au cours de l'exercice 2016 et détenue à 100 % par la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, a, en septembre 2018, déposé le dossier de permis de construire en vue de la construction d'une crèche sur le lot n° 2 de la ZAC de la Peronne. Au cours de l'exercice, elle a dégagé une perte de 7 K€.

SOCIETE MERE

SABETON a poursuivi ses activités de prestataire de services au profit de ses filiales.

L'ensemble des opérations de l'exercice a généré une perte de 162 K€, après enregistrement notamment :

- de produits financiers s'élevant à 623 K€ résultant du placement de sa trésorerie,
- d'une provision pour dépréciation à hauteur de 116 K€ sur les titres détenus dans la CIE AGRICOLE DE LA CRAU et d'une dépréciation de 24 K€ comptabilisée sur les titres détenus dans SAINT JEAN BOUTIQUE et de 4 K€ sur les titres et avances détenus dans PARNY,
- d'un impôt créditeur de 443 K€.

Au 31 décembre 2018, la trésorerie de SABETON s'élevait à 35,8 M€. Elle est essentiellement placée en dépôts à terme.

Au 31 décembre 2018, les capitaux propres s'élevaient à 69,8 M€, alors que ces derniers s'élevaient à 70,7 M€ au 31 décembre 2017.

COMPTES CONSOLIDES

Les comptes consolidés de l'exercice 2018, établis selon le référentiel IFRS, font ressortir un bénéfice consolidé part du groupe de 982 K€ ; le bénéfice part du groupe au 31 décembre 2017 était de 3 986 K€.

A la fin de l'exercice, la trésorerie des sociétés du groupe, telle qu'elle apparaît à l'actif du bilan consolidé, s'élevait à 41 M€, essentiellement placée en dépôts à terme, les dettes financières s'élevaient à 24,4 M€ et les capitaux propres consolidés part du groupe à 67,1 M€ contre 66,4 M€ à la fin de l'exercice précédent.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Depuis la clôture de l'exercice, la CIE AGRICOLE DE LA CRAU a encaissé le prix de vente de 960 K€ qui figurait dans les créances au 31 décembre 2018.

Par ailleurs, la société RESTAURANT LA PERONNE a obtenu, en février 2019, le permis de construire pour la réalisation d'une crèche. Ce permis n'est pas encore purgé du recours des tiers.

PERSPECTIVES 2019

La société SAINT JEAN :

- préparera l'augmentation des capacités industrielles du site de Romans sur Isère,
- investira dans le développement de sa marque SAINT JEAN en augmentant, au niveau national, ses investissements publicitaires télévisuels et sur le net, et déploiera son partenariat avec le club de football l'Olympique Lyonnais,
- continuera à intensifier ses efforts commerciaux au niveau de l'activité restauration en renforçant son équipe commerciale et sa présence sur les salons professionnels,
- développera ses activités à l'export en Allemagne et en Chine.

La CIE AGRICOLE DE LA CRAU poursuivra ses démarches en vue de la cession du solde des terrains du domaine de la Peronne.

Plus généralement, la société recherchera des acquisitions dans le secteur agroalimentaire.

ACTIVITE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

SAINT JEAN a poursuivi ses efforts en matière de Recherche et Développement, conduisant notamment au lancement de nouvelles recettes et produits.

Sur le marché des quenelles, SAINT JEAN a innové avec une gamme de trois soufflettes pour l'apéritif à la marque SAINT JEAN, et deux soufflés biologiques dont un à la nouvelle marque Bio « COMPTOIR DU PASTIER ».

En ce qui concerne l'activité traiteur, SAINT JEAN a lancé trois nouvelles polentas aux cèpes, à l'emmental de Savoie & oignons, et en Bio, au panais et au cumin, ainsi qu'une sauce citronnée aux baies roses.

Sur le marché des pâtes et ravioles, deux cappelletti à poêler sont venus compléter la gamme « à poêler », et deux nouvelles pâtes biologiques SAINT JEAN ont été lancées (tagliatelles aux lentilles corail et ravioli champignon & ail des ours).

En 2019, SAINT JEAN continuera à innover, en particulier en ravioles dans la gamme des pâtes farcies et au rayon des plats cuisinés.

Une deuxième ligne de production de ravioles surgelées sera mise en service en 2019.

Enfin, un nouveau brevet a été déposé concernant un outil facilitant la manutention des bacs Europe.

DELAI DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS ET DES CREANCES CLIENTS

Dans les comptes annuels 2018, il n'y a pas de créances clients et le solde des dettes fournisseurs s'élevait à 15 K€ ; il était de 27 K€ au 31 décembre 2017. Aucune facture n'était échue au 31 décembre 2017 et 2018.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous informons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal au sens des dispositions de l'article 39-4 du même code.

EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

Le capital de la société, qui s'élevait, au 31 décembre 2017, à 3 355 677 euros divisé en 3 355 677 actions entièrement libérées d'un euro, n'a pas subi de modification au cours de l'exercice 2018.

DONNEES BOURSIERES

Au cours de l'exercice 2018, le cours de l'action SABETON a évolué dans les limites suivantes : le cours le plus haut a été de 26,00 euros et le cours le plus bas de 19,70 euros. Au 31 décembre 2018, le cours de l'action était de 21,60 euros.

Les transactions ont porté, au cours de l'année 2018, sur 44 305 titres.

Entre le 1^{er} janvier 2019 et le 28 mars 2019, date de la rédaction de ce rapport, le cours le plus haut a été de 22,20 euros, le cours le plus bas de 21 euros et le dernier cours de 22 euros.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'approuver les comptes annuels au 31 décembre 2018, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir une perte de 162 365,33 euros.

Nous vous proposons :

- d'affecter au compte « autres réserves » la perte de l'exercice s'élevant à(162 365,33 euros)
- de prélever sur le compte « autres réserves » la somme de (738 248,94 euros) représentant un dividende net de 0,22 euro par action que nous vous proposons de verser aux 3 355 677 actions composant le capital au jour de la signature de ce rapport.

Chaque action recevra un dividende de 0,22 euro, qui sera payé à compter du 4 juillet 2019 au CIC Lyonnaise de Banque.

L'intégralité du montant ainsi distribué est éligible, pour les personnes physiques domiciliées en France, au prélèvement forfaitaire unique de 30 % ou, si celle-ci est plus intéressante, à l'imposition au barème progressif de l'impôt sur le revenu après déduction de l'abattement de 40 % conformément aux dispositions légales en vigueur.

Le dividende sera assujéti à un prélèvement forfaitaire et obligatoire de 12,8 % sur le montant brut ainsi qu'aux prélèvements sociaux de 17,2 %, en vigueur à ce jour.

Nous vous proposons également que le montant correspondant aux dividendes revenant aux actions SABETON détenues, le cas échéant, par la société au jour de la mise en paiement du dividende soit affecté au compte « autres réserves ».

Conformément aux dispositions légales, il est rappelé que les dividendes versés par la société au cours des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Dividende	Taux de réfaction
2015	0,22 euro	40 %
2016	0,22 euro	40 %
2017	0,22 euro	40 %

COMPTES CONSOLIDÉS

Nous vous proposons d'approuver les comptes consolidés au 31 décembre 2018, tels qu'ils vous sont présentés, et qui font ressortir un bénéfice part du groupe de 981 885 euros.

RENOUVELLEMENT DES MANDATS DES ADMINISTRATEURS

Nous vous proposons de renouveler, pour une période d'un an expirant lors de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2019, les mandats de Mesdames Aline COLLIN, Martine COLLONGE, Marie-Christine GROS-FAVROT et Françoise VIAL-BROCCO, Messieurs Guillaume BLANLOEIL, Marc CHAPOUTHIER, Laurent DELTOUR et Claude GROS, arrivés à expiration à la présente assemblée.

AUTORISATION D'INTERVENIR EN BOURSE

Nous vous proposons de donner tous pouvoirs au Conseil d'Administration afin d'utiliser, pendant une durée de dix-huit mois expirant le 26 décembre 2020, les possibilités offertes par la loi n° 98-546 du 2 juillet 1998 et de déléguer au Conseil d'Administration la possibilité de procéder, par tous moyens, en une ou plusieurs fois, sur le marché ou de gré à gré, y compris par acquisition de blocs d'actions, à des rachats de titres de la société, représentant jusqu'à 10 % du capital social, en vue, par ordre de priorité décroissant de :

- l'attribution ou la cession des actions aux salariés et dirigeants de la société ou de son groupe dans le cadre des dispositions légales en vigueur,
- la remise d'actions à titre d'échange ou de paiement dans le cadre d'opérations de croissance externe,
- l'annulation partielle ou totale des actions achetées en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie, la rentabilité des fonds propres et le résultat par action.

Nous vous proposons de fixer le prix d'achat maximum à 25 euros par action, hors frais d'acquisition.

Il est précisé qu'au jour de la rédaction de ce rapport, la société ne détient plus aucune action propre. La société n'a acheté aucune action propre au cours de l'exercice 2018. Le montant global des frais de négociation pour l'exercice 2018 est donc nul. La société n'a acquis aucune action depuis le 1^{er} janvier 2019 et jusqu'au jour de la rédaction de ce rapport.

INFORMATIONS SUR LES PRINCIPAUX RISQUES

La société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable sur son activité, sa situation financière et ses résultats et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-après :

. Risques de marché, de liquidité et de trésorerie :

Il n'existe aucun risque significatif de taux. Compte tenu de la structure du bilan et de l'échéance des dettes, il n'y a pas de risque de liquidité. Les excédents de trésorerie sont placés sous forme de SICAV monétaires et de dépôts à terme dans des banques de première catégorie.

. Risques juridiques :

Il n'existe pas, à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir une influence sur l'activité, les résultats, la situation financière ou le patrimoine de la société et du groupe.

. Risques de changement de contrôle de la société :

Il n'existe aucun accord conclu par la société susceptible d'être modifié ou de prendre fin en cas de changement de contrôle de la société.

. Risques liés à la protection des actifs :

Au-delà de la couverture assurance des actifs existant pour l'ensemble des sites, le groupe procède régulièrement à la vérification de la conformité des installations techniques pouvant avoir des conséquences sur l'environnement ou la sécurité des personnes (équipements de lutte contre l'incendie, installations électriques, installations sous pression etc...). Cette vérification est réalisée par différents bureaux de contrôle indépendants, dont les observations sont prises en compte par la société.

. Risques informatiques :

La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur les procédures de sauvegardes régulières des données informatiques, des logiciels d'exploitation et sur le contrôle de la qualité technique des sauvegardes. La conservation des supports est en outre assurée en dehors du site de sauvegarde.

. Risques qualité :

En matière de qualité des produits, le groupe a adopté une démarche globale validée par la certification des sites industriels selon le référentiel IFS 6. Les risques sanitaires, classés par catégorie de risque, sont évalués mensuellement sur l'ensemble des sites. Une organisation interne de prévention et d'actions est chargée de mettre en place les procédures nécessaires pour garantir la sécurité des consommateurs et préserver la notoriété des marques.

. Risques de variation des cours des matières premières :

SAINT JEAN est exposée au risque de hausse de certaines matières premières, pour cela elle diversifie son activité et ses produits afin de limiter sa dépendance aux évolutions des cours de l'une ou l'autre matière première.

. Risques fournisseurs/clients :

Dans les relations avec les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance qui serait due à un trop fort pourcentage des achats. Ainsi, pour les principales matières premières, SAINT JEAN fait appel à un large parc de fournisseurs pour réduire le risque de défaillance de l'un d'entre eux.

Comme pour les fournisseurs, SAINT JEAN veille à ne pas avoir une trop grande dépendance vis-à-vis de ses clients et suit le recouvrement de ses créances clients en réagissant rapidement en cas d'impayés.

. Risques sur l'obtention d'autorisations administratives et épuisement des voies de recours possibles :

Le groupe est exposé, dans les dossiers immobiliers, aux risques sur les autorisations administratives nécessaires à leur aboutissement ainsi qu'à la possibilité de recours par des tiers sur ces autorisations.

PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Objectifs de la société en matière de procédures de contrôle interne

Les procédures de contrôle interne en vigueur dans la société ont pour objet :

- d'une part, de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations, ainsi que les comportements des personnels, s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables, et par les valeurs, normes et règles internes à l'entreprise ;
- d'autre part, de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité l'activité et la situation de la société.

L'un des objectifs du système de contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs ou de fraudes, en particulier dans les domaines comptable et financier. Comme tout système de contrôle, il ne peut cependant fournir une garantie absolue que ces risques sont totalement éliminés.

Description de l'environnement du contrôle interne

• Acteurs du contrôle interne

Le contrôle interne est assumé par les directions des filiales d'une part, par le service juridique de la société mère d'autre part, qui rend compte au Conseil d'Administration, en liaison avec les experts-comptables du groupe qui complètent en tant qu'intervenants externes le dispositif de contrôle interne.

Le montant des honoraires des Commissaires aux Comptes versés par SABETON et ses filiales faisant l'objet d'une intégration globale est indiqué dans l'annexe consolidée de SABETON.

• Règles de délégations de responsabilités

Des limitations sont apportées aux pouvoirs des Directeurs Généraux des filiales opérationnelles, qui ne peuvent, sans l'accord préalable du Conseil d'Administration de SABETON, engager des investissements et désinvestissements supérieurs à 100 K€, sauf s'ils ont été approuvés dans le cadre d'un budget d'investissements, prendre des locaux à bail dont le loyer annuel est supérieur à 10 K€ sauf pour les baux intragroupe, souscrire des emprunts et lignes de découvert, prendre des participations, prendre des engagements de dépenses supérieures à 20 K€ en dehors du cadre de l'activité de la société.

• Procédure de délégations de signatures sur comptes bancaires

Les procédures de signatures sont hiérarchisées avec une règle de plafond et de double signature.

Le mode de paiement par virement, le plus facile à contrôler, a été généralisé.

Contrôle interne relatif à l'élaboration de l'information financière et comptable de la société mère

Pour ce qui concerne l'élaboration et le traitement des éléments financiers et comptables qui constituent le support de l'information financière du groupe, le dispositif de contrôle interne vise à assurer :

- le respect de la réglementation comptable et la bonne application des principes sur lesquels les comptes sont établis,
- la qualité de la remontée de l'information et de son traitement centralisé pour le groupe,
- le contrôle de la production des éléments financiers, comptables et de gestion.

• *Organisation du système comptable*

La société mère sous-traite, dans ses bureaux, la saisie des pièces comptables et des écritures d'arrêtés des comptes de la société et de ses filiales à l'exception de la société SAINT JEAN et ses filiales qui disposent de leur propre service comptable.

Les filiales utilisent, pour la gestion commerciale, un progiciel intégré VIF et, pour la comptabilité et paie, les logiciels CEGID. La société mère, qui utilise les logiciels CEGID, a un accès direct à la comptabilité et la paie des filiales.

Les principes comptables sont ceux du plan comptable général français et les comptes consolidés sont en conformité avec les normes IFRS.

• *Procédures de contrôle interne mises en place par la société*

Procédures mises en place au sein de la société mère elle-même et relatives à son propre fonctionnement :

Elles consistent essentiellement en :

- l'établissement et le contrôle de situations de trésorerie mensuelles, et l'analyse des rendements des placements,
- le suivi des participations et des engagements hors bilan,
- l'analyse des charges et la maîtrise de leur évolution,
- la vérification des règlements effectués par rapport aux engagements pris par la société,
- et plus généralement, la vérification du respect des principes et normes comptables, lors de l'établissement des comptes.

Procédures mises en place par la société mère pour le contrôle des filiales :

En dehors des aspects juridiques, qui sont gérés par la société mère pour le compte des filiales, les procédures de contrôle mises en place consistent en un reporting effectué par le directeur de la filiale concernée :

- hebdomadaire, sous forme d'une note sur la marche des affaires durant la semaine écoulée,
- mensuel, sous forme d'un tableau sur l'évolution du chiffre d'affaires réalisé et, le cas échéant, du tonnage produit et vendu,
- mensuel, sous forme de soldes intermédiaires de gestion,
- mensuel et trimestriel, sous forme de situations provisoires, qui sont comparées au budget établi en début d'année.

Par ailleurs, l'équipe de la société mère :

- participe aux arrêtés de comptes semestriels et annuels desdites filiales de manière à lui permettre, d'une part, de vérifier la bonne application des principes et normes comptables et, d'autre part, d'identifier et suivre les principaux risques ;
- suggère, à la suite de ces interventions, le cas échéant, à la filiale concernée, la mise en place de procédures ou la modification des procédures qu'elle estime ne pas être satisfaisantes ;
- participe à l'élaboration des comptes consolidés par l'expert-comptable de la société en vérifiant notamment le correct ajustement et l'élimination des transactions internes, ainsi que la bonne application des normes du groupe ;
- fournit tous les éléments aux Commissaires aux Comptes dans la mission de contrôle des comptes des filiales.

Le service juridique des filiales est principalement assuré par la société mère, dans le cadre des conventions de prestations de services conclues entre lesdites sociétés. Il en est de même pour les dossiers relatifs aux affaires contentieuses, qui sont généralement gérés par la société mère et, lorsqu'ils ne le sont pas directement, sont suivis de près par cette dernière, de manière à pouvoir évaluer en permanence les risques y afférant.

• ***Organisation de l'information financière***

Au sein de la société, le Président du Conseil d'Administration et le responsable de l'information sont plus particulièrement chargés de la communication financière avec les acteurs du marché (A.M.F., analystes financiers, journaux, ...).

Les comptes semestriels et annuels sont établis par la société et validés par un cabinet d'expertise comptable indépendant, qui assure également l'ensemble de la consolidation.

Le groupe poursuivra sa démarche de constante amélioration de la qualité de son système de contrôle interne.

B – RAPPORT SUR LA PARTIE EXTRAORDINAIRE

1) Nous vous demandons de vous prononcer sur la modification de la dénomination sociale de la société et d'apporter au statuts les modifications corrélatives.

Nous vous proposons d'adopter comme nouvelle dénomination « SAINT JEAN GROUPE » et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.

2) Nous vous proposons de permettre au Conseil d'Administration d'attribuer, dans un objectif d'incitation et de fidélisation, des actions gratuites à tout ou partie des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe.

L'attribution gratuite d'actions vise à renforcer la motivation des dirigeants et des salariés et à les fidéliser, en leur offrant un outil de rémunération complémentaire qui tient compte des performances et du développement de la société.

Le Conseil d'Administration serait autorisé à attribuer des actions gratuites dans la limite de 20 000 actions.

L'attribution définitive des actions aux mandataires sociaux dirigeants serait conditionnée par la réalisation, après une période d'un an, de conditions de performances définies par le Conseil d'Administration.

L'attribution définitive des actions aux autres salariés ne serait assujettie à aucune condition de performance.

L'attribution des actions serait définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée d'un an. Les bénéficiaires devraient conserver les actions pendant une durée minimale de cinq ans à compter de l'attribution définitive. Par exception, en cas de départ du bénéficiaire à la retraite à l'âge légal ou en cas d'une offre publique faite sur la totalité du capital de SABETON, la période de conservation sera réduite à une durée d'un an.

En cas de décès du bénéficiaire, ses héritiers peuvent demander l'attribution des actions dans un délai de six mois à compter du décès et ces actions sont librement cessibles, conformément à la loi.

Cette résolution implique la renonciation des actionnaires à leur droit préférentiel de souscription.

3) Nous vous rappelons, qu'en application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du Code de commerce, " *Tous les trois ans, une assemblée générale extraordinaire est convoquée pour se prononcer sur un projet de résolution tendant à réaliser une augmentation de capital dans les conditions prévues à la section 4 du chapitre II du titre III du livre III de la troisième partie du Code du travail si, au vu du rapport présenté à l'assemblée générale par le conseil d'administration ou le directoire en application de [l'article L. 225-102](#), les actions détenues par le personnel de la société et des sociétés qui lui sont liées au sens de [l'article L. 225-180](#) représentent moins de 3 % du capital....*"

La participation des salariés représentant moins de 3 % du capital, et la dernière assemblée ayant examiné un projet tendant à réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés, datant du 21 juin 2016, nous vous soumettons une résolution conférant au Conseil d'Administration tous pouvoirs pour réaliser une augmentation de capital réservée aux salariés d'un montant de 500.000 € sur la base d'un prix par action se référant à la moyenne des vingt dernières séances de bourse. Si cette résolution était adoptée, l'Assemblée Générale :

- autoriserait le Conseil d'Administration à procéder, sur ses seules délibérations, dans un délai maximum de 24 mois à compter de la réunion de l'assemblée générale, à une augmentation de capital d'un montant maximum de 500.000 €, en une ou plusieurs fois, par émission d'actions de numéraire réservées aux salariés adhérant au plan d'épargne d'entreprise, et réalisée conformément aux dispositions des articles L. 3332-18 à L.3332-24 du Code du travail,
- déciderait en conséquence de supprimer au profit des salariés de la société le droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions nouvelles,
- donnerait tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour fixer, en respectant la somme prévue comme limite par l'Assemblée ainsi que les règles légales et statutaires, les dates et conditions de réalisation de la ou des augmentations de capital, pour constater la réalisation de l'augmentation de capital, procéder à la modification corrélative des statuts, et plus généralement prendre toutes dispositions, accomplir tous actes et formalités, et faire tout ce qui sera nécessaire.

Ce projet vous est présenté pour satisfaire à une obligation légale, mais votre Conseil d'Administration ne le jugeant pas opportun, a décidé de ne pas agréer le projet de résolution y afférent qu'il soumet à votre vote.

Sont annexés à ce rapport :

- la déclaration de performance extra-financière,
- le rapport sur le gouvernement d'entreprise,
- le tableau des résultats financiers au cours des cinq derniers exercices,
- le tableau récapitulatif des opérations réalisées sur les titres SABETON par les dirigeants, les personnes assimilées et leurs proches au cours de l'exercice 2018.

Nous vous remercions de bien vouloir concrétiser votre accord sur ce qui précède par le vote favorable des résolutions qui vous sont proposées.

Le Conseil d'Administration

DECLARATION DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

SABETON a procédé de manière volontaire à l'application des articles : L. 225-102-1 et R.225-105 du Code de commerce. La Déclaration de Performance extra-financière s'attache à présenter les démarches mises en œuvre par SABETON afin de maîtriser les conséquences sociales, environnementales et sociétales de son activité.

SABETON a mandaté la société FINEXFI, en sa qualité d'organisme tiers indépendant accrédité par le COFRAC, pour la vérification des informations extra-financières. Les diligences mises en œuvre ainsi que les conclusions des travaux de vérification sont détaillées dans le rapport de vérification situé en fin de rapport.

A- MODELE D'AFFAIRES

Le modèle d'affaires de SABETON est présenté dans le rapport du Conseil d'Administration.

B- METHODOLOGIE DU REPORTING

Les activités de SABETON sont soumises à diverses réglementations Françaises, notamment en matière de droit de la santé, de droit de la concurrence, de droit boursier et de la réglementation commerciale.

Le périmètre des informations sociales couvre le périmètre consolidé ; le périmètre environnemental couvre les sites de production.

Les informations publiées dans le cadre de ce rapport, le sont au titre de l'exercice 2018, pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre.

C- RISQUES DE PERFORMANCE EXTRA-FINANCIERE

SABETON a la volonté permanente d'améliorer les dispositifs de prévention des risques et de réduire l'impact potentiel des sinistres qui pourraient affecter :

- le personnel, ses actifs, ses parties prenantes, son environnement ou sa réputation ;
- la performance du groupe ;
- le respect de ses valeurs, l'éthique ou la réglementation.

Des évaluations d'impact des risques opérationnels ont été réalisées en vue d'établir la cartographie des risques. L'identification de ces derniers constitue de véritables leviers de performance, d'économie et d'attractivité.

Les principaux risques extra-financiers identifiés sont les suivants :

➤ **Capital humain :**

- garantir la sécurité des collaborateurs,
- renforcer l'attractivité,
- garantir l'adéquation entre les compétences des collaborateurs et les attendus de leurs métiers.

➤ **Offre responsable :**

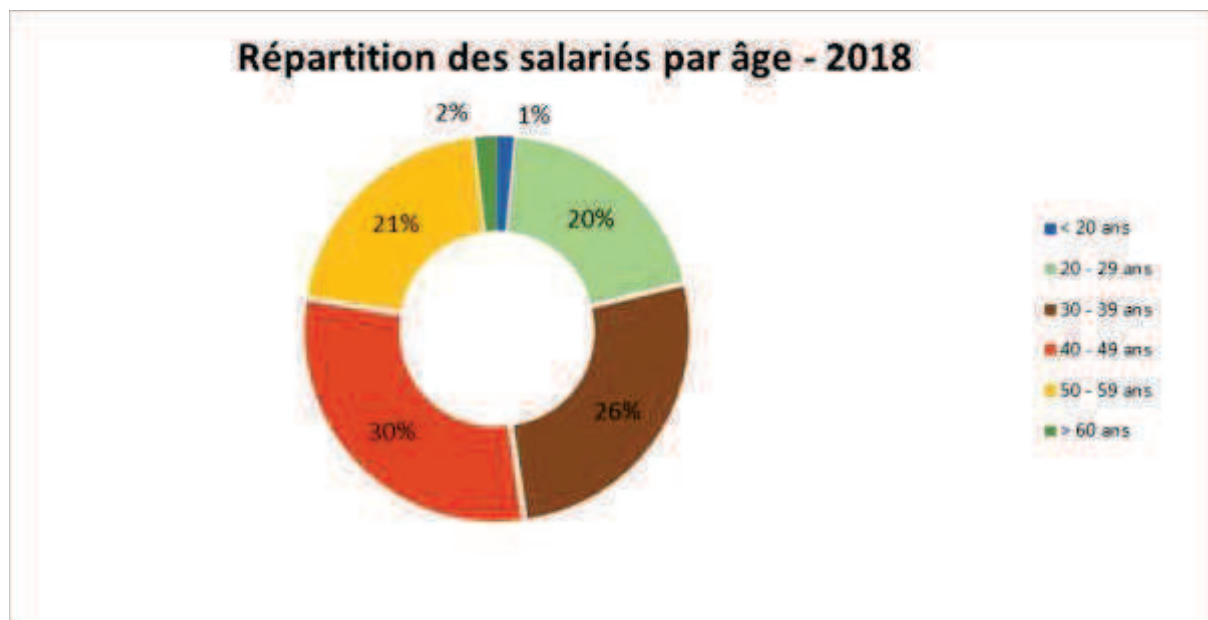
- *Maîtriser et optimiser les consommations d'énergie*
Soucieux de l'impact sur l'environnement et de la maîtrise de la consommation d'énergie, SABETON tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continuera à optimiser les installations existantes par une maintenance orientée performance énergétique. SABETON investira dans la performance environnementale de ses usines lors du choix de nouveaux équipements.
- *Garantir la qualité de nos produits*
SABETON intègre la démarche qualité au cœur de ses usines et dans le travail quotidien. Elle a la volonté de maintenir son niveau de sécurité sanitaire en poursuivant sans cesse l'amélioration du système HACCP (analyse des dangers), en l'adaptant à toute modification du process, dans le respect de la réglementation, le respect des cahiers des charges clients.
- *Politique des achats*
SABETON souhaite développer ses filières d'approvisionnement locales et s'engage à maintenir des partenariats forts avec ses fournisseurs.
- *Garantir la bonne pratique des achats*
Cahier des charges, évaluation, sélection des fournisseurs, évaluation des risques de fraudes, critère de dépendance financière des fournisseurs...

➤ **Dialogues parties prenantes :**

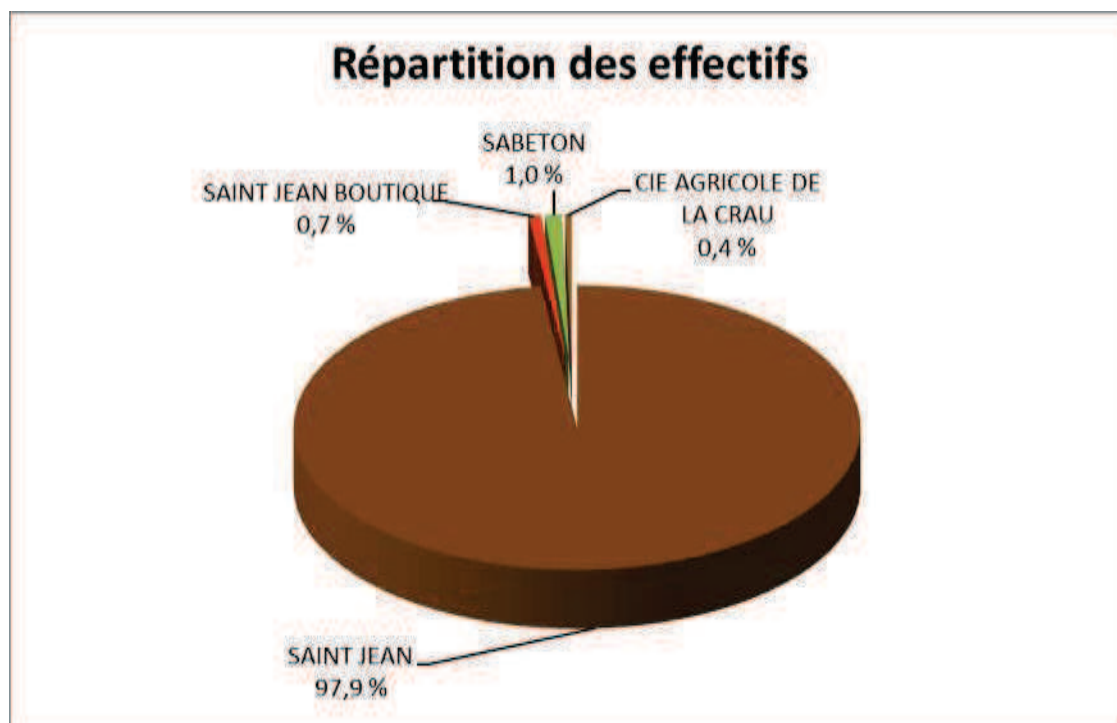
- *Promouvoir les marques*
Le développement des marques permettra d'accroître la reconnaissance des produits et du savoir-faire.
- *Développer les gammes de produits*
Le développement des gammes de produits pour répondre au besoin des clients et à leurs attentes notamment dans les domaines de la santé et de la sécurité nutritionnelle du consommateur (agriculture biologique, naturalité, clean label).
- *Maintenir le niveau de satisfaction des clients*

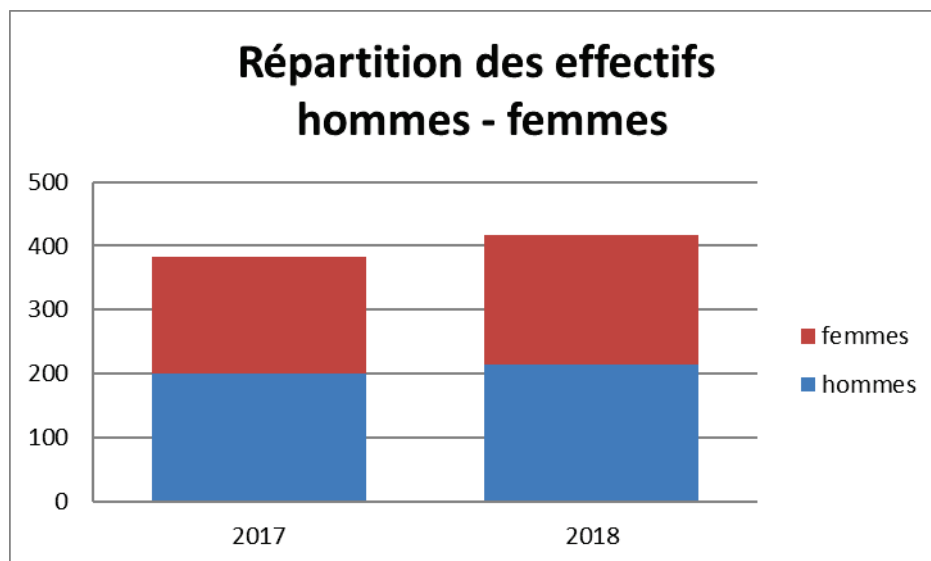
D- INFORMATIONS SOCIALES

Au 31 décembre 2018, l'effectif du groupe est de 421 salariés, représentant 416 en équivalent temps plein se répartissant par âge et par site de la façon suivante :



L'ancienneté moyenne est de 10 ans et la moyenne d'âge de 41 ans.





Tous les salariés sont domiciliés et travaillent en France.

Les embauches et les licenciements

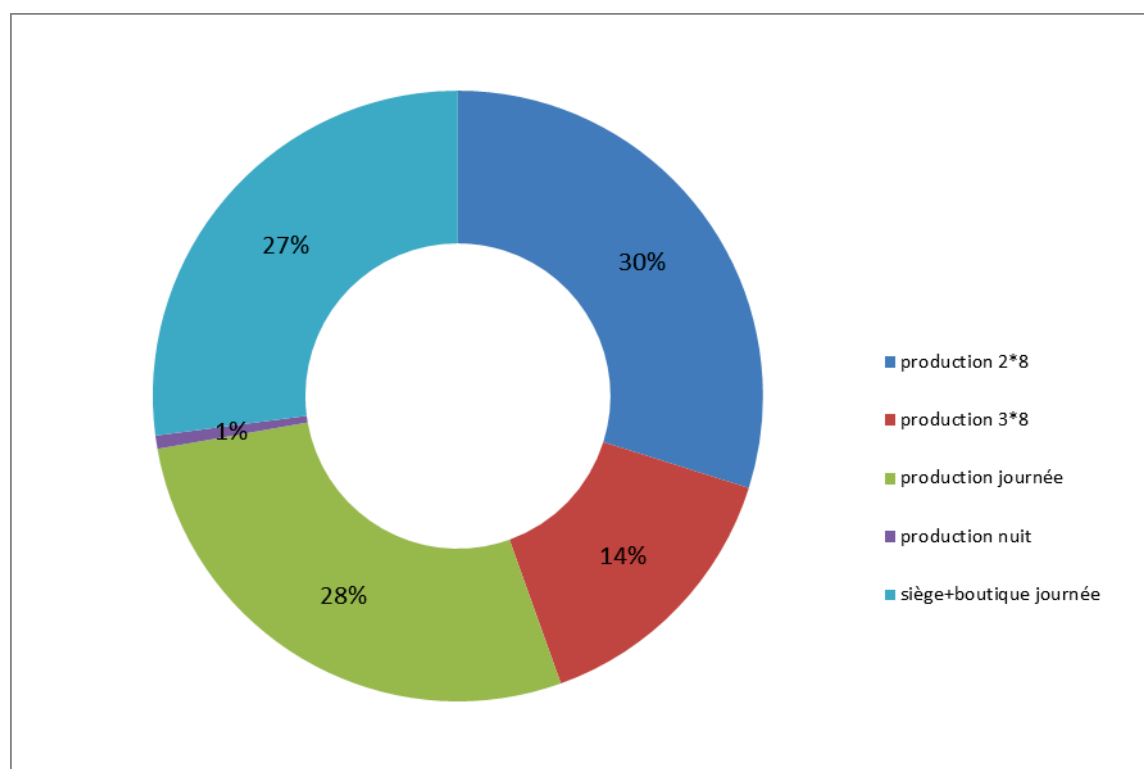
Catégories professionnelles	Sexe	Taux de rotation	
		Rotation au 31.12.2017	Rotation au 31.12.2018
CADRES	F	11,18 %	4,59 %
	M	18,53 %	10,37 %
ETAM	F	1,43 %	5,06 %
	M	7,14 %	10,83 %
OUVRIERS	F	17,83 %	19,64 %
	M	21,36 %	20,38 %
TOUT CONFONDU (CSP+SEXE)			15,25 %

Le taux de rotation concerne uniquement les contrats à durée indéterminée.

Les rémunérations et leur évolution

Catégories professionnelles	Sexe	Rémunération moyenne		% évolution 2018/2017
		Année 2017	Année 2018	
CADRES	F	215	183	-15 %
	M	232	258	+11 %
ETAM	F	96	101	+5 %
	M	111	115	+4 %
OUVRIERS	F	74	74	+1 %
	M	74	74	+2 %
Moyenne toutes catégories et tous sexes		100	100,21	

Base 100 = rémunération moyenne toutes catégories et tous sexes en 2017

L'organisation du temps de travail – Equivalent Temps Plein

L'horaire de travail est de 35 heures hebdomadaires, avec modulation possible du temps de travail chez SAINT JEAN en fonction de l'activité, ce qui permet à SAINT JEAN de répondre aux besoins des clients tout en permettant aux salariés d'avoir un bon équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle.

L'absentéisme

Le taux de l'absentéisme s'établit, pour l'année 2018, à 6,31 % en prenant en compte les absences pour maladie, maladie professionnelle et pour accident du travail et de trajet.

L'organisation du dialogue social, notamment les procédures d'information et de consultation du personnel et de négociation avec celui-ci

Les élections des représentants du personnel se sont déroulées le 29 mai 2018. Les représentants sont élus pour 4 ans.

Il existe, au sein de la société SAINT JEAN, une unique instance le Comité Social et Economique (C.S.E) qui regroupe les compétences des ex-instances (C.E, D.P et C.H.S.C.T)

Deux délégués syndicaux, dont un élu du C.S.E, ont été désignés.

Un rapport annuel d'activité est présenté chaque année au Comité Social et Economique (C.S.E).

Un bilan social est établi depuis l'année 2015 et les élus ont accès, via le SIRH, à la base de données économiques et sociales (BDES).

Le bilan des accords collectifs

Au cours de l'année 2018, la société SAINT JEAN a engagé différentes discussions avec les salariés, leurs représentants et les organisations syndicales.

Celles-ci ont permis d'aboutir à la signature de deux accords et d'un avenant :

- un accord d'entreprise sur le droit à la déconnexion, avec les délégués syndicaux, le 25 janvier 2018,
- un accord d'entreprise sur l'égalité professionnelle, avec les délégués syndicaux, le 24 septembre 2018,
- un avenant à l'accord d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail, avec les délégués syndicaux, le 25 janvier 2018.

Par ailleurs, un procès-verbal de désaccord a été conclu dans le cadre de la N.A.O (Négociation Annuelle Obligatoire), le 27 mars 2018.

Des commissions de suivi sur les accords en cours (égalité H/F et contrat de génération) se réunissent une fois par an.

Santé et sécurité

SAINT JEAN vise le Zéro Accident et intègre la santé et la sécurité au travail comme une composante de ses métiers.

Pour cela, chacun s'appuie sur trois piliers fondamentaux :

- ✓ prévenir, en maintenant un niveau d'exigence élevé dans le suivi du système d'analyse des risques,

SABETON

- ✓ agir, en prévenant les situations dangereuses et en intégrant la sécurité au cœur de l'ensemble de ses activités,
- ✓ améliorer, en maintenant à jour les documents d'analyses des dangers et les investissements en matière de sécurité.

Les sociétés du groupe prennent en charge une mutuelle d'entreprise pour l'ensemble de leurs collaborateurs.

Les médecins du travail ou leurs équipes, font régulièrement des interventions chez SAINT JEAN pour évoquer, avec les salariés, les conditions de travail et dispenser des conseils « bien-être au travail » et étudier l'ergonomie des postes. Des fruits frais sont à disposition des salariés dans les salles de pause. En 2018, une infirmière de la médecine du travail a réalisé une sensibilisation sur l'hygiène de vie.

Des groupes de travail évaluent les risques dans le Document Unique revu chaque année ; un programme pour réduire les risques les plus élevés est élaboré.

En 2018, les actions suivantes ont permis d'aller plus loin :

- amélioration du nettoyage des locaux sociaux,
- mise en place d'un service de nettoyage des tenues non prises en charge par les prestataires de location,
- mise en place d'un groupe « vêtements de travail »,
- actions sur les arômes et les produits de nettoyage,
- organisation de la semaine de la sécurité avec des ateliers de prévention,
- mise en place de nouvelles formations sécurité terrain,
- mise en place d'un challenge sécurité qui récompensera en octobre 2019, le secteur d'activité qui aura le plus grand nombre de jours sans accident de travail déclaré,
- réalisation d'un quizz durant la semaine sur le handicap.

Plus spécifiquement, au cours de l'année 2018, une étude a été conduite à l'atelier pâtes visant à faire évoluer les rythmes de travail pour passer du rythme 3*8 actuel au rythme 2*8 avec une équipe de nuit fixe. La mise en place effective de cette évolution de rythme a eu lieu en janvier 2019.

Enfin, dans le cadre du plan de développement de l'entreprise à horizon 2030, les aspects humains, indispensables au bon déroulement du plan, seront pris en compte.

Les axes de travail porteront sur le bien-être au travail, l'engagement et la fierté d'œuvrer pour SAINT JEAN.

SAINT JEAN devra axer ses efforts sur la capacité à attirer et à fidéliser de nouveaux collaborateurs, via une marque employeur forte, tout en favorisant la montée en compétences des salariés.

Des groupes de salariés, de tous statuts et de tous sites se sont engagés dans neuf groupes de travail pour accompagner SAINT JEAN dans l'atteinte de ces objectifs.

Le bilan des accords signés en matière de santé et de sécurité au travail

Un engagement unilatéral sur la pénibilité a été conclu en octobre 2016 avec les membres du C.H.S.C.T. Il prévoit que la société SAINT JEAN s'engage sur les thèmes suivants :

- la réduction des expositions aux facteurs de pénibilité et notamment :
 - l'amélioration des postes de travail en matière de travail répétitif et de postures pénibles,
 - des actions sur le bruit,
 - l'amélioration des conditions de travail, notamment au plan organisationnel, afin d'apporter une meilleure qualité de vie au travail, près de la moitié des salariés de la société SAINT JEAN ayant un travail posté en équipe ou travaillant de nuit,
 - des actions sur le froid,
 - la maîtrise des risques chimiques,
- le maintien en activité et la prévention de la désinsertion professionnelle des salariés. Afin de maintenir à leur poste, ou à un poste aménagé, les salariés ayant eu un incident d'ordre médical, la société SAINT JEAN s'engage à mettre en place des entretiens systématiques et documentés avec les salariés ayant une inaptitude partielle temporaire ou définitive afin de prévoir les aménagements de postes ou d'horaires correspondant à cette inaptitude.

Un bilan chiffré sur ces engagements est présenté chaque année aux membres du C.S.E.

Les accidents du travail (AT) ainsi que les maladies professionnelles (MP) sont les suivants :

Périmètre SAINT JEAN	2016	2017	2018	Evolution 2017/2018
Nombre d'accidents de travail avec arrêt	24	20	27	35 %
Taux de fréquence	42,86	34,14	42,76	25 %
Indice de fréquence	67,72	58,35	74,31	27 %
Taux de gravité	1,56	0,94	2,30	145 %
Nombre de maladies professionnelles reconnues avec arrêt	2	1	-	-100 %
Indice de fréquence	5,64	2,92	-	-100 %

La politique sécurité menée chez SAINT JEAN vise à diminuer continuellement le nombre d'accidents du travail dans l'entreprise. Chaque accident déclaré donne suite à une analyse accident afin de mettre en place des actions préventives et correctives sur le plan technique, organisationnel et humain. Un bilan est fait chaque mois sur chaque site.

Chaque mois, des actions sécurité sont mises en place et suivies sur tous les sites :

- réalisation de visites comportementales sécurité sur tous les postes,
- suivi et présentation mensuelle des indicateurs sécurité,
- remontée des situations dangereuses.

Le bilan des accords signés en matière de maintien dans l'emploi des salariés âgés

Un contrat de génération en faveur de l'insertion des jeunes dans l'emploi et du maintien dans l'emploi des salariés âgés a été signé le 20 juillet 2015.

SABETON

Cet accord prévoit pour les salariés âgés :

- un objectif de maintien dans l'emploi des salariés de 51 ans et plus,
- un objectif de recrutement des salariés de 51 ans et plus,
- une évolution de carrière des salariés de plus de 55 ans : passage d'un entretien de seconde partie de carrière et examen des demandes de changement d'emploi ou de passage à temps partiel,
- une amélioration des conditions de travail et prévention de la pénibilité, des formations spécifiques,
- une préparation à la retraite avec l'aide de la caisse de retraite,
- un encouragement des salariés âgés à remplir des fonctions tutorales avant leur départ à la retraite.

Cet accord est arrivé à échéance en juillet 2018 et n'a pas été reconduit.

Un bilan des actions réalisées pendant la durée de l'accord a été présenté aux représentants du personnel.

Les politiques mises en œuvre en matière de formation

Les objectifs et enjeux des ressources humaines de la société SAINT JEAN en 2018 ont été la continuité des actions déjà engagées sur la santé, la sécurité et l'amélioration des conditions de travail. SAINT JEAN entend également travailler sur l'accompagnement des salariés au travers de formations en management pour les encadrants et du tutorat pour les nouveaux arrivants.

En 2018, l'orientation en matière de plan de formation a été :

- de continuer, pour les encadrants de production sur tous les sites, l'accompagnement en management sous forme de formation et/ou de coaching individuel, la formation des managers aux méthodes de recrutement, l'évolution de l'organisation, la mise en place des méthodes (SMED / 5S) et le développement des projets transversaux et de l'échange de pratiques entre sites,
- d'impliquer des salariés dans la sécurité, de réviser puis de déployer avec eux les supports et méthodes de formation interne à la sécurité, pour une prise en charge au plus près de la prise de poste,
- de continuer l'amélioration des conditions de travail en accentuant l'implication des salariés et des managers,
- de continuer les formations sur les gestes et les postures afin de toucher l'ensemble du personnel, et en particulier les seniors,
- de renforcer la prévention des risques liés à l'activité professionnelle,
- de développer les actions de tutorat, de formations internes, l'accompagnement des formateurs, afin de soutenir notamment, notre croissance et de limiter le turn-over face aux difficultés de recrutement,
- de renforcer les formations d'habilitation électrique, d'habilitation chaufferie, d'utilisation des chariots élévateurs, sur les risques incendie et de sauveteur secouriste du travail (SST).

Enfin, les équipements des usines devenant de plus en plus complexes, les formations sur les équipements sont de plus en plus fréquemment déployées, tant avec des prestataires externes, qu'avec des collaborateurs en interne.

Un autre axe de la politique de formation est de renforcer l'expertise des salariés des services supports et de la production dans leurs métiers afin :

- d'assurer une formation interne sur l'hygiène, la qualité, l'environnement et l'énergie, pour l'ensemble du personnel et sur tous les sites,

SABETON

- d’augmenter l’expertise métier au sein du service Qualité, Recherche et Développement,
- d’apporter des formations techniques complémentaires à l’équipe de maintenance pour une meilleure polyvalence,
- d’assurer des formations et accompagnements en informatique pour permettre le déploiement des nouveaux logiciels, notamment le CRM (Customer Relationship Management), qui permet au service commercial, le suivi des clients ou maintenir les actuels (VIF, SIRH, GMAO).

En 2018, un chantier de révision des supports et méthodes de formation interne à la sécurité a été lancé pour une prise en charge au plus près des postes, notamment pour les nouveaux arrivants.

Apprentissage et contrats de professionnalisation

En 2018, SAINT JEAN a accueilli sept nouveaux alternants en contrat d’apprentissage et cinq en contrat de professionnalisation sur trois de ses établissements, qui s’ajoutent aux six contrats en cours en 2018.

L’entreprise accompagne également trois salariés dans l’obtention d’un C.Q.P (Certification de Qualification Professionnelle).

Enfin, une salariée a pu valider un diplôme dans le cadre d’une V.A.E (Validation des Acquis de l’Expérience), avec le soutien de l’entreprise.

SAINT JEAN collabore de plus en plus souvent et étroitement avec des écoles de la région, en vue d’intégrer des jeunes le plus en amont de ses besoins et activités spécifiques.

Le nombre total d’heures de formation est le suivant :

Catégories professionnelles	Sexe	Formation 2017		Formation 2018	
		Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié	Nombre d'heures total de formation	Nombre d'heures de formation / salarié
CADRES	F	473	21,72	604	25
	M	339	14,06	560	23
ETAM	F	548	13,88	647	11
	M	1 109,5	20,02	1 116	18
OUVRIERS	F	2 354,5	22,02	2507	22
	M	1 923,5	18,67	3533	33
TOTAL		6 748		8 967	

En 2018, les heures de formations comprennent les formations sur poste de travail ce qui explique l’écart d’heures de formation dispensées entre 2017 et 2018.

Les mesures prises en faveur de l’égalité entre les femmes et les hommes

Concernant le respect du principe d’égalité hommes-femmes, les sociétés du groupe SABETON s’engagent à respecter les lois en vigueur notamment en matière de représentativité des salariés.

SABETON

La société SAINT JEAN a signé, en septembre 2018, son troisième accord d'entreprise avec les délégués syndicaux sur l'égalité professionnelle hommes-femmes qui prévoit :

- le suivi de l'égalité face à la promotion professionnelle,
- l'engagement pour améliorer l'articulation entre activités professionnelles et vie familiale,
- l'égalité d'accès à la formation professionnelle,
- et les engagements en matière de rémunération.

Une commission sur l'égalité professionnelle a été constituée afin d'assurer le suivi de cet accord. Le cas échéant, des mesures sont prises pour corriger les dérives constatées.

Depuis 2014, SAINT JEAN a adhéré à une crèche inter-entreprises, mettant ainsi deux berceaux et demi à la disposition de ses salariés et, depuis 2015, elle co-finance un système de garde à domicile pour les enfants des salariés travaillant en horaires décalés.

Les mesures prises en faveur de l'emploi et de l'insertion des personnes en situation de handicap

La société SAINT JEAN s'engage, dans sa politique sociétale, à favoriser l'embauche de travailleurs situation de handicap. Elle respecte, autant que possible, les obligations légales en employant, en 2018, vingt-trois personnes situation de handicap.

En 2018, du fait de l'absence de certains salariés, le taux de 6 % d'emplois de personnes en situation de handicap n'a pas été atteint et s'établit à 5,8 %.

Le maintien des travailleurs inaptes temporaires et en situation de handicap sur leur poste de travail est aussi une forte préoccupation pour la société.

En complément de cette politique de maintien dans l'emploi, SAINT JEAN confie des missions de sous-traitance (entretien d'espaces verts, nettoyage de vêtements de travail...) à des entreprises d'aide par le travail (ESAT) qui emploient des travailleurs en situation de handicap.

De même depuis de nombreuses années, SAINT JEAN travaille en collaboration avec le SAMETH (service d'appui au maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés) pour l'acquisition de matériels spécifiques et l'aménagement des postes de travail.

Ces dernières années, plusieurs programmes en faveur des personnes en situation de handicap ont été mis en place :

- ✓ participation aux Journées du Handicap ;
- ✓ mise à disposition de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap.

Pour rappel, en 2017, la société a fait intervenir, auprès de ses salariés, un champion paralympique, afin de réfléchir et travailler ensemble sur le regard porté sur le handicap, et ainsi améliorer l'intégration des salariés porteurs d'un handicap.

La politique de lutte contre les discriminations

Les sociétés du groupe SABETON respectent la législation en vigueur en matière de non-discrimination.

SABETON

Depuis novembre 2016, SAINT JEAN est pilote, pour la commune de Romans sur Isère, du dispositif « 100 chances, 100 emplois » en faveur des jeunes de moins de 30 ans des quartiers prioritaires. Cette action vise à remettre ces jeunes dans une dynamique de recherche d'emploi et de développement d'un projet professionnel. Les entreprises partenaires les accompagnent dans ce dispositif et mettent à leur disposition leur réseau professionnel.

Promotion et respect des stipulations des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail relatives :

- au respect de la liberté d'association et du droit de négociation collective :

La société SAINT JEAN respecte la liberté d'association et encourage celle-ci en sponsorisant en premier lieu des associations dans lesquelles ses salariés s'impliquent, et notamment le club cycliste de l'UC Montmeyran Valence, le Valence-Romans Drôme Rugby, le Sporting Club royanais mais également dans d'autres associations locales telles que la Jeune Chambre Economique de Romans, le Téléthon, le secours catholique etc.... SAINT JEAN est particulièrement impliqué dans la promotion du sport féminin avec notamment le Bourg de Péage Handball, le Volley Ball Romanais. De temps en temps, des passions des salariés sont mises en avant dans le journal d'entreprise.

Par ailleurs, en collaboration avec la mairie de Romans et la fondation Break Poverty, SAINT JEAN contribue, via un mécénat, à la mise en place de projets locaux visant à réduire la pauvreté (épicerie publique et solidaire) et à favoriser l'accès à des formations diplômantes pour les jeunes ne pouvant avoir accès aux études supérieures pour des raisons géographiques et/ou financières (digitale académie).

La société SAINT JEAN s'est engagée, au travers de sa politique d'entreprise, à favoriser le dialogue social.

- à l'élimination du travail forcé ou obligatoire :

Les sociétés du groupe SABETON ne sont présentes qu'en France Métropolitaine et ne sont donc pas concernées par ce point.

- à l'abolition effective du travail des enfants :

Les sociétés du groupe SABETON n'embauchent, y compris en alternance, que des personnes âgées de plus de 18 ans.

E – INFORMATIONS ENVIRONNEMENTALES

L'organisation de la société pour prendre compte les questions environnementales et, le cas échéant, les démarches d'évaluation ou de certification en matière d'environnement

Soucieux de son impact sur l'environnement et de la maîtrise de ses consommations d'énergie, la société SAINT JEAN tient compte des aspects environnementaux dans ses décisions stratégiques et continue à optimiser ses installations existantes par une maintenance orientée vers la performance énergétique.

SABETON

La société SAINT JEAN s'engage à :

- réduire les effets environnementaux de ses produits sur l'ensemble de leur cycle de vie et notamment en favorisant et encourageant les filières locales d'approvisionnement,
- minimiser l'impact environnemental de l'ensemble des activités de ses sites, en réduisant leurs consommations d'énergie et de ressources naturelles, les déchets et les émissions liés à leurs activités et en utilisant les meilleures techniques disponibles,
- prévenir tous risques de pollution pouvant avoir un impact sur l'environnement,
- associer ses collaborateurs, ses fournisseurs et ses partenaires à sa démarche d'amélioration continue pour mieux répondre aux attentes environnementales de la société,
- respecter les prescriptions environnementales applicables et à aller au-delà quand c'est pertinent,
- concevoir des produits et des outils de production préservant les ressources naturelles,
- améliorer sa performance environnementale de manière continue, aujourd'hui et demain, en mettant à disposition les ressources nécessaires à l'atteinte de ses objectifs,
- rendre compte à toutes les parties prenantes de l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement,
- maintenir ses systèmes de management de la performance environnementale et énergétique certifiés.

En 2018, cet engagement a été reconnu par la certification de l'ensemble de ses sites industriels selon les référentiels ISO 50001 et ISO 14001.

Les actions de formation et d'information des salariés menées en matière de protection de l'environnement

La société SAINT JEAN forme chaque année ses salariés sur ce point. Au cours de ces formations, il est abordé la politique environnementale de l'entreprise, ainsi que les objectifs et les bonnes pratiques à adopter.

Les salariés sont également informés des améliorations environnementales de l'entreprise à travers les réunions de services, les affichages dans les ateliers et le journal interne.

Les moyens consacrés à la prévention des risques environnementaux et des pollutions chez SAINT JEAN sont les suivants :

- continuer à réduire, à la source, les déchets organiques et les déchets plastiques et trouver des filières de valorisation,
- optimiser les installations existantes dans l'objectif de réduire les consommations d'électricité et de gaz et notamment celles liées aux traitements thermiques et au respect de la chaîne du froid,
- continuer à travailler spécifiquement sur le plan d'actions de l'ensemble des sites afin de limiter les consommations d'énergie non-productives,
- poursuivre l'optimisation de la récupération d'énergie fatale,
- poursuivre les investissements permettant de réduire les consommations d'eau, de gaz et d'électricité,
- déployer une production d'énergie photovoltaïque en autoconsommation afin de contribuer, à son échelle, à la transition énergétique.

Des plans d'actions sont définis chaque année avec la direction de la société SAINT JEAN.

SABETON

Le montant des provisions et garanties pour risques en matière d'environnement, sous réserve que cette information ne soit pas de nature à causer un préjudice sérieux à la société dans un litige en cours

La société SAINT JEAN est assurée de manière satisfaisante pour ses risques en matière environnementale, tout en privilégiant la prévention des risques grâce à son système de management environnemental. La société SAINT JEAN n'a aucun litige en cours en matière environnementale.

Les mesures de prévention, de réduction ou de réparation des rejets dans l'air, l'eau et le sol affectant gravement l'environnement

La société SAINT JEAN analyse régulièrement ses rejets d'eau et a mis en place des mesures pour la récupération des eaux d'incendie sur le site de Romans. Il a été installé des dégraisseurs et des séparateurs d'hydrocarbures, entretenus régulièrement.

L'utilisation de produits chimiques dangereux pour l'environnement est limitée au strict nécessaire. Leur consommation est contrôlée chaque mois.

La société SAINT JEAN contrôle trimestriellement le rendement et les émissions de ses chaudières à gaz.

La prise en compte des nuisances sonores et de toute autre forme de pollution spécifique à une activité

Les activités de la société SAINT JEAN sont situées en zone industrielle afin de limiter le bruit. De plus, la société SAINT JEAN effectue régulièrement des analyses de bruit.

Les enseignes lumineuses sont éteintes la nuit afin de limiter les nuisances lumineuses.

Prévention et gestion des déchets : les mesures de prévention, de recyclage, d'élimination des déchets et de gaspillage alimentaire

La société SAINT JEAN déploie une politique globale en matière de réduction des déchets, de recyclage et de gaspillage alimentaire, à savoir :

- le tri sélectif et le suivi régulier des quantités de déchets,
- la réduction à la source des déchets dans les ateliers de production,
- l'éco-conception pour tout nouveau produit,
- le travail avec les fournisseurs de matières premières pour limiter les emballages et le suremballage,
- la recherche continue de filières de valorisation,
- les dons de produits alimentaires à des associations : Restos du Cœur, Banque alimentaire.

SABETON

Dans le cadre de l'économie circulaire, SAINT JEAN cherche à recycler l'ensemble de ses déchets :

- suivant les sites, les déchets organiques sont recyclés dans des filières de compostage ou de méthanisation,
- les déchets cartons et les papiers sont dirigés vers des papeteries pour être recyclés,
- les déchets de ferrailles sont retraités par des ferrailleurs,
- les plastiques souples transparents partent dans des filières de recyclage. Un essai est actuellement en cours avec une entreprise pour le recyclage de nos barquettes plastiques,
- les palettes perdues sont reprises par un prestataire qui les réparent et les remet dans le circuit.

En 2018, SAINT JEAN a valorisé 381 tonnes de déchets organiques en compostage et 178 tonnes en méthanisation, correspondant à la totalité des déchets organiques de la société.

La production de déchets organiques en 2018 et les objectifs pour 2019 par site pour SAINT JEAN sont :

Production de déchets organiques en % de la production	Objectif 2018	Réalisé	Objectif 2019
Romans	3,00	3,19	3,00
Bourg de Péage	2,00	1,52	2,00
Frans	0,50	0,98	0,50
Saint Just de Claix	2,00	2,40	2,00

SAINT JEAN verse une cotisation à Citeo d'un montant annuel de 240 K€.

La consommation d'eau et l'approvisionnement en eau en fonction des contraintes locales

L'eau utilisée pour la fabrication des produits de la société SAINT JEAN provient des installations communales.

La société SAINT JEAN se mobilise autour de la réduction de ses consommations d'eau par :

- le suivi des consommations d'eau,
- le déploiement de compteurs d'eau pour le suivi par zone,
- l'utilisation de centrales d'hygiène pour le nettoyage,
- la formation des opérateurs de nettoyage.

La consommation d'eau en 2018 et les objectifs pour 2019 par site pour SAINT JEAN sont :

Consommation d'eau m3/tonne fabriquée	Objectif 2018	Réalisé	Objectif 2019
Romans	3,00	3,30	3,00
Bourg de Péage	11,50	12,16	11,50
Frans	6,00	5,80	6,50
Saint Just de Claix	10,00	11,50	10,00

La consommation de matières premières et les mesures prises pour améliorer l'efficacité dans leur utilisation

La société SAINT JEAN a :

- supprimé l'huile de palme dans toutes ses recettes de ravioles, pâtes, quenelles et plats traiteurs,
- exclu les matières premières contenant des OGM ou des matières ionisées,
- engagé une démarche d'écoconception à chaque lancement de nouveaux produits,
- standardisé et fiabilisé les procédés et les modes opératoires,
- optimisé les recettes en utilisant, dans la mesure du possible, des matières premières déjà existantes,
- pris l'engagement, d'ici 2026, que 100 % de son approvisionnement en viande de volailles provienne d'élevages biologiques ou en plein air mais également respecte l'ensemble des critères de l'European Chicken Commitment,
- pris l'engagement d'ici 2025 au plus tard, pour l'ensemble de ses marques, d'utiliser exclusivement des œufs (y compris ovoproduits) provenant d'élevages alternatifs aux cages.

La consommation d'énergie et les mesures prises pour améliorer l'efficacité énergétique et le recours aux énergies renouvelables

La société SAINT JEAN s'est engagée, depuis 2002, dans un plan d'action ambitieux pour améliorer l'efficacité énergétique de son activité notamment par :

- le suivi en temps réel des consommations de gaz et d'électricité,
- l'installation de sous-compteur d'énergie afin de cibler les postes énergivores,
- la récupération d'énergie sur le groupe froid pour la production d'eau chaude sanitaire,
- l'optimisation du rendement de la production et de la distribution du froid,
- la mise en place de variateurs de vitesse sur les moteurs ayant des charges fluctuantes,
- le remplacement des luminaires énergivores par des luminaires LED,
- la mise en place d'économiseurs sur chaudière vapeur pour réduire la consommation de gaz,
- l'amélioration du traitement de l'eau des chaudières vapeur pour réduire les consommations d'eau et de gaz,
- l'arrêt des utilités, liées à la production, le week-end,
- le choix des meilleurs isolants lors des nouvelles constructions,
- l'installation de gestion technique centralisée sur les sites de production,
- l'installation de panneaux photovoltaïques sur les sites de Romans, Bourg de Péage et Frans.

La consommation de gaz en 2018 et les objectifs pour 2019 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation de gaz kWh /tonne fabriquée	Objectif 2018	Réalisé	Objectif 2019
Romans	Eté 780 Hiver 900	Eté 755 Hiver 885	Eté 760 Hiver 890
Bourg de Péage	1 500	1 385	1 500
Frans	950	864	850
Saint Just de Claix	950	1 013	900

SABETON

La consommation d'électricité en 2018 et les objectifs pour 2019 par site pour la société SAINT JEAN sont :

Consommation d'électricité kWh /tonne fabriquée	Objectif 2018	Réalisé	Objectif 2019
Romans	Eté 950 Hiver 700	Eté 959 Hiver 705	Eté 950 Hiver 700
Bourg de Péage	Eté 2 200 Hiver 1 700	Eté 1 927 Hiver 1 455	Eté 1 900 Hiver 1 500
Frans	Eté 800 Hiver 520	Eté 1 193 Hiver 794	Eté 1 250 Hiver 800
Saint Just de Claix	Eté 1 550 Hiver 1 100	Eté 1 176 Hiver 938	Eté 1 100 Hiver 900

L'utilisation des sols

La société SAINT JEAN est en cours d'acquisition d'une surface foncière de plus de 30.000 m², à Romans, afin de permettre son développement.

Ces terrains, sur lesquels sont présentes des constructions anciennes, seront entièrement dépollués avant d'être réaménagés.

Les postes significatifs d'émissions de gaz à effet de serre générées du fait de l'activité de la société, notamment par l'usage des biens et services qu'elle produit

Les postes d'émissions de gaz à effet de serre concernent les consommations de fluides frigorigènes, d'électricité et de gaz.

SAINT JEAN assure un suivi régulier des groupes froid par un prestataire agréé et investit dans des groupes frigorifiques utilisant des fluides frigorigènes ayant un pouvoir de réchauffement planétaire très faible.

Les plans d'actions d'économies d'énergie ainsi que les investissements de renouvellement de nos groupes frigorifiques permettent de limiter nos émissions de gaz à effet de serre.

L'adaptation aux conséquences du changement climatique

Dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique, la société SAINT JEAN prend en compte dans ses investissements sur ses installations frigorifiques, le pouvoir de réchauffement planétaire des fluides frigorigènes utilisés. En outre, SAINT JEAN s'oriente vers l'utilisation de fluides naturels plus respectueux de l'environnement.

De plus, les objectifs de performance énergétique de la société SAINT JEAN et les investissements associés contribuent à réduire les émissions de CO₂ de ses usines.

Les mesures prises pour préserver ou développer la biodiversité

La société SAINT JEAN fait entretenir ses plantations et espaces verts par une entreprise d'insertion. Les espèces végétales choisies permettent de garantir une certaine biodiversité. Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN privilégie les espaces verts aux espaces goudronnés ou bétonnés dans les projets d'aménagement de ses sites.

De plus, depuis 2014, SAINT JEAN possède quatre ruches sur son site de Romans afin de préserver la biodiversité et de sensibiliser le personnel à cette problématique. Dans ce cadre, chaque salarié reçoit, chaque année, un pot de miel provenant de la production des ruches.

F – INFORMATIONS RELATIVES AUX ENGAGEMENTS SOCIÉTAUX EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'impact territorial, économique et social de l'activité de la société

La société SAINT JEAN est un acteur dynamique reconnu qui contribue au développement local régional. En 10 ans, plus de 61 millions d'euros ont été investis sur ses différents sites en privilégiant toujours les entreprises locales ou régionales lorsque cela était possible.

Pour 2019, au travers d'un plan d'investissement de plus de 5,2 millions d'euros, SAINT JEAN espère continuer à se développer et prévoit l'embauche d'environ 30 salariés.

Les relations entretenues avec les personnes ou organisations intéressées par l'activité de la société, notamment les associations d'insertion, les établissements d'enseignement, les associations de défense de l'environnement, les associations de consommateurs et les populations riveraines

La société SAINT JEAN entretient des relations régulières avec essentiellement trois associations d'aide aux personnes en difficulté, les Restos du Cœur, le Secours Populaire et la Banque alimentaire, en leur apportant régulièrement des produits alimentaires qui sont redistribués aux personnes défavorisées.

La société SAINT JEAN s'engage aussi dans le soutien à l'éducation au travers d'actions de sponsoring, de partenariats dédiés comme avec l'Institut Paul Bocuse, l'école hôtelière de Grenoble ou avec les établissements scolaires drômois et isérois.

La société SAINT JEAN soutient également les associations de défense de l'environnement, particulièrement celles engagées dans le soutien à la promotion du développement des produits Bio, comme le Cluster Bio.

La société SAINT JEAN n'a pas de contact avec les associations de consommateurs et n'a pas identifié d'association représentant les populations riveraines.

Les actions de partenariat ou de mécénat

La société SAINT JEAN soutient depuis plusieurs années des organisations par le biais du mécénat :

- elle est engagée, depuis 2018, auprès de la Fondation Break Poverty, qui a pour objectif d'identifier et de soutenir des solutions innovantes contre l'extrême pauvreté au sein de la ville de Romans sur Isère. La dotation de la société SAINT JEAN vise à soutenir deux actions en particulier : la Digitale Académie et l'Epicerie Sociale et Pédagogique,
- elle apporte son aide au club sportif local « l'Union Cycliste Montmeyran Valence », qui s'investit énormément dans la formation et l'éducation par le sport auprès du jeune public en intervenant dans les écoles et les quartiers sensibles du département,
- elle soutient le club de rugby emblématique de la ville, « Valence-Romans Drôme Rugby », qui partage des valeurs communes avec la société comme l'esprit d'équipe,
- elle soutient le réseau Entreprendre, association française reconnue d'utilité publique regroupant des chefs d'entreprise qui accompagnent bénévolement chaque année des créateurs d'entreprises,
- elle apporte son soutien à différentes Unités Educatives d'Activités de Jour ayant pour objectif d'organiser des activités professionnelles, culturelles et sportives adaptées aux mineurs qui font l'objet d'une décision judiciaire. SAINT JEAN participe ainsi, par le biais de mise à disposition gracieuse de produits alimentaires, à des rencontres permettant à ces adolescents de partager avec le public des valeurs humaines telles que la solidarité, la convivialité et la bienveillance autour de techniques culinaires,
- elle est partenaire de la Jeune Chambre Economique de Romans, association reconnue d'utilité publique, constituée de jeunes citoyens entrepreneurs s'impliquant pour l'avenir de leur territoire en menant des actions civiques et humanistes.

La prise en compte dans la politique d'achat des enjeux sociaux et environnementaux

Les sociétés du groupe SABETON favorisent, dans leur politique d'achat, les sociétés opérant sur des territoires respectant les droits des personnes. En 2018, 56 % des fournisseurs sont localisés en France, 21 % en Auvergne-Rhône Alpes et 23 % en Europe.

La répartition du budget achats par lieu géographique des fournisseurs est la suivante :

- 26 % du budget des achats provient de fournisseurs de la région Auvergne - Rhône.
- 62 % du budget des achats provient de fournisseurs de la France (hors Région Auvergne - Rhône.).
- 12 % du budget des achats provient de fournisseurs d'Europe.

Les fournisseurs certifiés GFSI, ISO 22000, ISO 14001, MSC, bénéficient d'un bonus lors de leur notation annuelle.

L'importance de la sous-traitance et la prise en compte dans les relations avec les fournisseurs et les sous-traitants de leur responsabilité sociale et environnementale

La sous-traitance ne contribue que de manière marginale à l'activité de la société SAINT JEAN. Elle ne concerne que des activités annexes et en aucun cas des activités de fabrication. En 2018, 100 % des sociétés de sous-traitance sous contrat avec la société SAINT JEAN sont des sociétés françaises.

SABETON

Lorsque cela est possible, la société SAINT JEAN favorise les sociétés employant des personnes en situation de handicap, comme c'est le cas pour l'entretien des espaces verts.

Loyauté des pratiques

Compte tenu des relations avec ses clients et ses fournisseurs, de ses activités en France pour plus de 99 %, des contrôles réguliers de ses comptes par des tiers extérieurs à la société, le risque de corruption a été identifié comme faible. En conséquence, aucune mesure particulière n'a été prise concernant ce risque.

La santé et la sécurité des consommateurs sont au cœur des préoccupations de la société SAINT JEAN. Dans cette optique, et par souci de transparence, SAINT JEAN fait certifier l'ensemble de ses sites selon la norme IFS 6. En 2018, chaque site a obtenu une note de niveau supérieur selon ce référentiel, montrant l'excellence des pratiques en matière d'hygiène, de traçabilité et de transparence de l'information.

SAINT JEAN commercialise aussi des produits Bio depuis 1993 (certification Ecocert), Label Rouge et IGP. SAINT JEAN est aussi engagée dans une politique de renforcement de la naturalité de ses produits en excluant l'utilisation par exemple de l'huile de palme et d'huiles hydrogénées.

Enfin, dans le cadre de sa charte nutritionnelle, pour garantir la sécurité et l'équilibre alimentaire de tous, les produits SAINT JEAN ne contiennent ni OGM ni additifs du type colorants artificiels, exhausteurs de goût et la teneur en sel est limitée à 1 % des produits élaborés.

Autres actions engagées en faveur des droits de l'homme

Les sociétés du groupe étant localisées en France, aucune action n'a été réalisée en faveur des droits de l'homme.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Conformément à l'article L.225-37 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le gouvernement d'entreprise mentionnant les informations prévues aux articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du même code.

PREPARATION ET ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'Administration a décidé de se référer au code de gouvernement d'entreprise de Middledenext publié en décembre 2009 et mis à jour en septembre 2016, à l'exception de la recommandation relative à la durée du mandat des Administrateurs qui est maintenue à un an. De plus, les Administrateurs ont pris connaissance des éléments présentés dans la rubrique « points de vigilance » de ce code.

Les règles de gouvernance de la société sont indiquées ci-dessous.

Modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil d'Administration

- ***Organisation et fonctionnement du Conseil d'Administration***

SABETON est une Société Anonyme administrée par un Conseil d'Administration composé de huit administrateurs dont cinq indépendants.

Le nombre de membres indépendants et les critères d'indépendance sont conformes au code Middledenext. Trois membres, M. Claude GROS, Mme Marie-Christine GROS-FAVROT et M. Guillaume BLANLOEIL ne sont pas indépendants.

La durée du mandat des administrateurs est d'une année ; elle expire à l'issue de l'assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

En cas de conflit d'intérêt survenant après l'obtention de son mandat, l'Administrateur doit informer le Conseil d'Administration, s'abstenir de voter ou de participer aux délibérations et, le cas échéant, démissionner.

Le Conseil d'Administration élit, parmi ses Administrateurs, un Président et un Vice-Président, qui sont obligatoirement des personnes physiques et détermine, le cas échéant, leur rémunération. Aucune limitation n'est apportée aux pouvoirs du Président.

Le fonctionnement du Conseil d'Administration est organisé par un règlement intérieur qui est disponible sur le site internet de la société.

- ***Parité hommes / femmes***

Le Conseil d'Administration est composé de huit membres dont quatre femmes, le taux de féminisation du Conseil est ainsi de 50 %, soit supérieur aux dispositions légales imposant un seuil de 40 %.

Compte-rendu de l'activité du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé

- ***Fréquence des réunions***

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration s'est réuni à quatre reprises et le quorum pour chacune de ces réunions a été largement atteint. Le taux de présence des Administrateurs aux séances du conseil d'administration a été de 94 %.

- ***Invités au Conseil d'Administration***

Les Commissaires aux Comptes de la société sont convoqués aux réunions du Conseil d'Administration à l'ordre du jour desquelles figure l'examen des comptes, qu'il s'agisse des comptes annuels, des comptes semestriels ou des comptes consolidés.

- ***Contenu des réunions***

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil d'Administration a consacré deux réunions à vérifier et contrôler les comptes semestriels et annuels.

Outre l'autorisation de certaines opérations en application des dispositions légales et statutaires, le Conseil d'Administration a également travaillé sur diverses questions d'ordre stratégique concernant l'évolution des différentes activités du Groupe. Il a aussi débattu de la politique de rémunération des dirigeants sociaux, du plan de succession du dirigeant, de la répartition des jetons de présence, des conventions règlementées, de l'auto-évaluation du fonctionnement du Conseil d'Administration, de la cession et l'achat d'actifs, des projets d'investissements, du contrôle fiscal de la signature d'un avenant à la convention de trésorerie entre SABETON et ses filiales, des documents prévisionnels, du renouvellement de l'intégration fiscale et de l'intégration de deux filiales dans le périmètre, de l'option à l'impôt société de deux sociétés civiles immobilières, de la fusion de deux sociétés civiles immobilières, de la transformation d'une filiale en SAS, de la souscription d'un emprunt bancaire par une filiale, du budget prévisionnel et d'investissements 2018 du groupe SAINT JEAN, et de l'autorisation de procéder à l'achat de ses propres actions.

Travaux préparatoires aux réunions du Conseil d'Administration

- ***Modalités d'accès des membres du Conseil d'Administration à l'information nécessaire à leur participation aux réunions du Conseil***

Préalablement à chaque réunion du Conseil d'Administration, les Administrateurs reçoivent, dans les délais utiles à leurs examens, les documents nécessaires à leur mission et relatifs aux sujets qui seront abordés, qui peuvent être :

- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent l'arrêté des comptes annuels ou semestriels : les comptes sociaux comprenant bilan, compte de résultat et annexe, ainsi que les comptes consolidés comprenant les mêmes éléments, de même que les projets de documents qui seront remis à l'assemblée générale et la situation de trésorerie du groupe détaillée par entité,
- pour les réunions à l'ordre du jour desquelles figurent des propositions d'investissements soumises à autorisation préalable en application des statuts, les documents et comptes des sociétés dans lesquelles le groupe envisage d'investir, ainsi qu'une note sur l'investissement proposé,
- et d'une manière générale, divers documents, tels que des articles de presse relatifs à la société, ses filiales ou les secteurs dans lesquels elles opèrent, ainsi que, le cas échéant, des articles d'analyse financière relatifs à la société.

- **Organisation et fonctionnement des comités**

- **Comité d'Audit**

L'ensemble des administrateurs, à l'exception du Président, de Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, compte tenu de son lien familial avec M. Claude GROS et de M. Guillaume BLANLOEIL, compte tenu de sa fonction au sein de SAINT JEAN, remplit les fonctions de comité d'audit. Les membres du comité d'audit se réunissent au début de deux réunions du Conseil d'Administration afin de procéder à l'audit des comptes semestriels et annuels, un dossier ayant été remis à l'avance à chacun d'entre eux. Tous documents complémentaires nécessaires à cet audit sont mis à la disposition des Administrateurs à leur demande.

- **Autres comités**

Aucun autre comité n'a été constitué au sein du Conseil d'Administration de la société.

LISTE DES MANDATS

Les mandats et fonctions exercés par les membres du Conseil d'Administration au cours de l'exercice écoulé sont les suivants :

M. Claude GROS, Président Directeur Général de SABETON, est également :

- Président de SAINT JEAN,
- Directeur Général Délégué de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU,
- Président de la SAS PARNY,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de la S.A.S DU ROYANS,
- Représentant permanent de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU, Président de la SAS RESTAURANT LA PERONNE.

En dehors du groupe, M. Claude GROS est représentant permanent d'UFIPAR, administrateur de la BELLE JARDINIERE et membre du Conseil de Surveillance du groupe LES ECHOS.

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, administrateur de SABETON, est également Président Directeur Général de la CIE AGRICOLE DE LA CRAU.

En dehors du groupe, Madame Marie-Christine GROS-FAVROT est administrateur de la Croix Rouge Française.

M. Guillaume BLANLOEIL, administrateur de SABETON, est également :

- Directeur Général mandataire social de SAINT JEAN,
- Représentant permanent de SAINT JEAN, Président de SAINT JEAN BOUTIQUE,
- Gérant de la S.C.I J2FD,
- Gérant de la S.C.I LES DODOUX,
- Gérant de la S.C.I BEMOL.

Administrateurs indépendants :

M. Laurent DELTOUR, Vice-Président de SABETON, n'a pas d'autre fonction dans le groupe.

En dehors du groupe, M. Laurent DELTOUR est membre du Conseil de Surveillance de SYCOMORE FACTORY et administrateur de la fondation LEDUCQ.

M. Marc CHAPOUTHIER, administrateur de SABETON, n'a pas d'autre fonction dans le groupe.

En dehors du groupe, M. Marc CHAPOUTHIER est gérant de la société ENVIRONNEMENT DECHET et administrateur de la Caisse d'Allocation Familiale de Moselle.

Mme Aline COLLIN, administrateur de SABETON, n'a pas d'autre fonction dans le groupe. En dehors du groupe, Mme Aline COLLIN n'exerce aucun autre mandat.

SABETON

Mme Martine COLLONGE, administrateur de SABETON, n'a pas d'autre fonction dans le groupe. En dehors du groupe, Mme Martine COLLONGE est Président de COLLONGE CONSEIL, administrateur de la société A.S.T GROUPE, déléguée générale de LYON POLE BOURSE, sénior Advisor du groupe INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

Mme Françoise VIAL BROCCO, administrateur de SABETON, n'a pas d'autre fonction dans le groupe. En dehors du groupe, Mme Françoise VIAL BROCCO est administrateur de CONSEIL PLUS GESTION, gérante associée de FVB FINANCE Eurl, administrateur de la SOCIETE MARSEILLAISE DU TUNNEL PRADO CARENAGE (SMTPC), administrateur de SPIR COMMUNICATION, sénior Advisor du groupe INTUITAE et déléguée régionale de l'AFFO.

REMUNERATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Approbation des éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2019

La rémunération fixe du Président Directeur Général et du Vice-président, le cas échéant, est décidée par le Conseil d'Administration. Les dirigeants ne bénéficient pas de rémunération variable ou d'avantage en nature. Une prime exceptionnelle peut être versée aux dirigeants, sur décision du Conseil d'Administration, en cas d'acquisition ou de cession d'actifs dans le groupe.

Les autres membres du Conseil d'Administration reçoivent, à titre de jetons de présence, une rémunération fixe annuelle déterminée par l'assemblée générale et maintenue jusqu'à décision contraire de toute autre assemblée. La répartition de ces jetons de présence est faite entre les Administrateurs et prend en compte, pour partie, l'assiduité et le temps qu'ils consacrent à leur fonction. Pour l'exercice écoulé, les jetons de présence versés se sont élevés à 60,5 K€.

Il n'existe pas d'engagement portant sur des indemnités de rupture, ni de régime de retraite supplémentaire au profit des mandataires sociaux.

Il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir approuver ces principes et critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages en nature de toute nature, attribuables aux dirigeants mandataires sociaux.

Approbation des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2018

La loi a institué une procédure de contrôle, à posteriori (ex post) par les actionnaires, des éléments de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux.

En application de l'article L.225-100 du Code de commerce, il sera demandé à la prochaine Assemblée Générale de bien vouloir statuer sur les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au titre de l'exercice 2018 à M. Claude GROS.

Ces éléments de rémunération sont décrits ci-dessous et sont conformes avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée Générale du 19 juin 2018.

SABETON	
Claude GROS, Président du Conseil d'Administration	
Rémunération fixe	190
Rémunération variable	
Avantages en nature	
Abondement Plan Epargne Entreprise	6
Abondement PERCO	2
TOTAL	198

Rémunérations versées par les sociétés contrôlées par SABETON, aux mandataires sociaux, au titre de 2018

M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur de SABETON, dispose d'un contrat de travail avec la société SAINT JEAN et qu'il a perçu de cette dernière, au titre de son contrat de travail, la rémunération brute suivante :

SAINT JEAN	
Guillaume BLANLOEIL, Salarié, Directeur Général	
Rémunération fixe	232
Rémunération variable	20
Avantages en nature	4
TOTAL	256

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Il n'y a pas de convention et engagement, visés à l'article L. 225-38 du Code de commerce, conclus ou poursuivis au cours de l'exercice écoulé.

ACTIONNARIAT

En application de l'article L. 233-13 du Code de commerce, nous vous informons qu'au 31 décembre 2018, le capital et les droits de vote de SABETON étaient répartis de la manière suivante :

	% du capital	% des droits vote
Claude GROS (pleine propriété)	2,19	2,55
Claude GROS (usufruit)	-	51,94
Marie-Christine GROS- FAVROT	1,25	1,46
Enfants GROS (nue-propriété)	44,40	-
Enfants GROS (nue-propriété)	15,20	17,80 ⁽¹⁾
Sous total groupe familial GROS	63,04	73,75
Fonds gérés par First Eagle Investment Management, LLC	14,80	8,66
Public	22,16	17,59
TOTAL	100,00	100,00

⁽¹⁾ Les droits de vote sont exerçables par le nu propriétaire à l'exception des décisions concernant l'affectation du résultat pour lesquelles le droit de vote appartient à M. Claude GROS, usufruitier.

SABETON

A notre connaissance, aucun autre actionnaire que ceux mentionnés ci-dessus ne détient plus de 5 % du capital social ou des droits de vote et il n'y a pas eu de déclaration de franchissement de seuil au cours de l'exercice 2018.

Le personnel détenait, au 31 décembre 2018, dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise, 29 688 actions de la société, représentant 0,88% du capital.

DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE

Il n'existe pas de délégation d'augmentation de capital en cours de validité à la clôture de l'exercice.

MODALITES D'EXERCICE DE LA DIRECTION GENERALE

La direction générale de la société est assumée soit par le Président du Conseil d'Administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 29 juin 2017 a décidé que la direction générale de la société sera assumée par le Président du Conseil d'Administration.

MODALITES PARTICULIERES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Les statuts de SABETON précisent au titre VI les conditions de participation des actionnaires aux Assemblées Générales.

ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D'OFFRE PUBLIQUE

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous vous précisons les éléments suivants :

- la structure du capital de la société est présentée au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions,
- aucune convention prévoyant des conditions préférentielles de cession ou d'acquisition n'a été portée à la connaissance de la société en application de l'article L.233-11 du Code de commerce,
- les participations directes ou indirectes dans le capital de la société, dont elle a connaissance en vertu des articles L.233-7 et L.233-12 du Code de commerce, sont présentées au paragraphe actionnariat ci-dessus,
- il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux,
- les droits de vote des actions détenues par le personnel sont exercés directement par ces derniers,
- il n'existe pas, à la connaissance de la société, d'accords entre les actionnaires qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote,
- les règles applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'Administration ainsi qu'à la modification des statuts de la société sont les règles légales,
- le Conseil d'Administration ne dispose d'aucune délégation en matière d'augmentation de capital,
- l'Assemblée Générale Mixte du 29 juin 2017 a autorisé le Conseil d'Administration, pour une période de dix-huit mois, à procéder à l'achat par la société de ses propres actions dans la limite de 10 % du capital de la société,
- il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cession des fonctions d'administrateurs ou de salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse, ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique d'achat ou d'échange, à l'exception de deux cadres de la société qui bénéficient, en cas de rupture intervenant avant le 4 avril 2029, d'une indemnité contractuelle de licenciement.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices
(Art. 133, 135 et 148 du décret sur les sociétés commerciales)

NATURE DES INDICATIONS (en euros)	2014	2015	2016	2017	2018
I - CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
- Capital social	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre d'actions ordinaires existantes	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677	3 355 677
- Nombre maximal d'actions futures à créer par conversion d'obligations	-	-	-	-	-
- Nombre maximal d'actions futures à créer par exercice de droits de souscription	-	-	-	-	-
II - OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
- Chiffre d'affaires hors taxes	258 927	684 904	167 834	271 829	159 542
- Résultat avant impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(287 145)	10 524 500	(528 612)	3 973 303	(888 640)
- Impôts sur les bénéfices	(31 703)	(189 595)	(218 298)	523 542	(442 553)
- Participation des salariés due au titre de l'exercice	-	-	-	-	-
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(566 874)	7 251 226	(532 967)	3 262 587	(162 365)
- Montant des bénéfices distribués	738 249	738 249	738 249	738 249	⁽¹⁾ 738 249
III - RESULTAT PAR ACTION					
- Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotation aux amortissements et provisions	(0,076)	3,19	(0,09)	1,03	(0,13)
- Résultat après impôts, participation des salariés et dotation aux amortissements et provisions	(0,17)	2,16	(0,16)	0,97	(0,05)
- Dividende net distribué à chaque action	0,22	0,22	0,22	0,22	⁽¹⁾ 0,22
IV - PERSONNEL					
- Effectif moyen des salariés pendant l'exercice	5	5	5	4	4
- Montant de la masse salariale de l'exercice	487 017	801 133	468 520	606 086	472 270
- Montant versé au titre des avantages sociaux de l'exercice	261 999	374 663	261 694	316 305	259 852

(1) proposition de distribution pour les 3 355 677 actions composant le capital social à ce jour.

SABETON

OPERATIONS REALISEES PAR LES DIRIGEANTS, LES PERSONNES ASSIMILEES ET LEURS PROCHES AU COURS DE L'EXERCICE 2018 SUR LES TITRES SABETON

Mandataires sociaux	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
----------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------------

M. Claude GROS, Président du Conseil d'Administration dans le cadre du P.E.E.	337	-	25,03 €
---	-----	---	---------

Mme Marie-Christine GROS-FAVROT, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	7	-	25,09 €
---	---	---	---------

M. Guillaume BLANLOEIL, Administrateur dans le cadre du P.E.E.	37	-	25,00 €
dans le cadre de l'attribution d'actions gratuites	30 000	-	25,00 €

M. Marc CHAPOUTHIER, Administrateur	156	-	20,20 €
--	-----	---	---------

Mme Aline COLLIN, Administrateur	161	-	24,00 €
-------------------------------------	-----	---	---------

Personnes liées	Achat d'actions	Vente d'actions	Prix moyen par action
------------------------	----------------------------	----------------------------	----------------------------------

à Mme Aline COLLIN, Administrateur	30	-	24,40 €
---------------------------------------	----	---	---------

SABETON SA

Rapport de l'organisme de vérification Exercice clos le 31 décembre 2018

Aux actionnaires,

À la suite de la demande qui nous a été faite par la société SABETON (ci-après « entité ») dans le cadre d'une démarche volontaire et en notre qualité d'organisme tiers indépendant dont l'accréditation a été admise par le COFRAC sous le N° 3-1081 (portée disponible sur www.cofrac.fr), nous vous présentons notre rapport sur la déclaration consolidée de performance extra financière relative à l'exercice clos le 31 décembre 2018 (ci-après la « Déclaration »), présentée dans le rapport de gestion du groupe en application des dispositions légales et réglementaires des articles L. 225 102-1, R. 225-105 et R. 225-105-1 du code de commerce.

Responsabilité de l'entité

Il appartient au Conseil d'administration d'établir une Déclaration conforme aux dispositions légales et réglementaires, incluant une présentation du modèle d'affaires, une description des principaux risques extra financiers, une présentation des politiques appliquées au regard de ces risques ainsi que les résultats de ces politiques, incluant des indicateurs clés de performance.

La Déclaration a été établie conformément au référentiel utilisé, (ci-après le « Référentiel ») par l'entité dont les éléments significatifs sont disponibles sur demande au siège de la société.

Indépendance et contrôle qualité

Notre indépendance est définie par les dispositions prévues à l'article L. 822-11-3 du code de commerce et le code de déontologie de la profession. Par ailleurs, nous avons mis en place un système de contrôle qualité qui comprend des politiques et des procédures documentées visant à assurer le respect des règles déontologiques, de la doctrine professionnelle et des textes légaux et réglementaires applicables.

Responsabilité de l'organisme tiers indépendant

Il nous appartient, sur la base de nos travaux, de formuler un avis motivé exprimant une conclusion d'assurance modérée sur :

- la conformité de la Déclaration aux dispositions prévues à l'article R. 225-105 du code de commerce ;
- la sincérité des informations fournies en application du 3° du I et du II de l'article R. 225 105 du code de commerce, à savoir les résultats des politiques, incluant des indicateurs clés de performance, et les actions, relatifs aux principaux risques, ci-après les « Informations ».

Il ne nous appartient pas en revanche de nous prononcer sur :

- le respect par l'entité des autres dispositions légales et réglementaires applicables, notamment, en matière de plan de vigilance et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- la conformité des produits et services aux réglementations applicables.

Nature et étendue des travaux

Nous avons conduit les travaux conformément aux normes applicables en France déterminant les modalités dans lesquelles l'organisme tiers indépendant conduit sa mission, et à la norme internationale ISAE 3000.

Nos travaux ont été effectués entre le 18 mars et le 27 mars 2019 pour une durée d'environ cinq jours/homme.

Nous avons mené cinq entretiens avec les personnes responsables de la Déclaration.

Nous avons mené des travaux nous permettant d'apprécier la conformité de la Déclaration aux dispositions réglementaires et la sincérité des Informations :

- nous avons pris connaissance de l'activité de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation, de l'exposé des principaux risques sociaux et environnementaux liés à cette activité, et, de ses effets quant au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ainsi que des politiques qui en découlent et de leurs résultats ;

- nous avons apprécié le caractère approprié du Référentiel au regard de sa pertinence, son exhaustivité, sa fiabilité, sa neutralité et son caractère compréhensible, en prenant en considération, le cas échéant, les bonnes pratiques du secteur ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre chaque catégorie d'information prévue au III de l'article L. 225 102 1 en matière sociale et environnementale ainsi que de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption et l'évasion fiscale ;
- nous avons vérifié que la Déclaration présente le modèle d'affaires et les principaux risques liés à l'activité de l'ensemble des entités incluses dans le périmètre de consolidation, y compris, lorsque cela s'avère pertinent et proportionné, les risques créés par ses relations d'affaires, ses produits ou ses services ainsi que les politiques, les actions et les résultats, incluant des indicateurs clés de performance ;
- nous avons vérifié, lorsqu'elles sont pertinentes au regard des principaux risques ou des politiques présentés, que la Déclaration présente les informations prévues au II de l'article R. 225-105 ;
- nous avons apprécié le processus de sélection et de validation des principaux risques ;
- nous nous sommes enquis de l'existence de procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par l'entité ;
- nous avons apprécié la cohérence des résultats et des indicateurs clés de performance retenus au regard des principaux risques et politiques présentés ;
- nous avons vérifié que la Déclaration couvre le périmètre consolidé, à savoir l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation conformément à l'article L. 233-16 avec les limites précisées dans la Déclaration ;
- nous avons apprécié le processus de collecte mis en place par l'entité visant à l'exhaustivité et à la sincérité des Informations ;
- nous avons mis en œuvre pour les indicateurs clés de performance et les autres résultats quantitatifs que nous avons considérés les plus importants :
- des procédures analytiques consistant à vérifier la correcte consolidation des données collectées ainsi que la cohérence de leurs évolutions ;
- des tests de détail sur la base de sondages, consistant à vérifier la correcte application des définitions et procédures et à rapprocher les données des pièces justificatives. Ces travaux ont été menés auprès d'une sélection d'entités contributrices¹ et couvrent entre 15 et 98% des données consolidées des indicateurs clés de performance et résultats sélectionnés pour ces tests² ;
- nous avons consulté les sources documentaires et mené des entretiens pour corroborer les informations qualitatives (actions et résultats) que nous avons considérées les plus importantes ;
- nous avons apprécié la cohérence d'ensemble de la Déclaration par rapport à notre connaissance de de l'ensemble des entreprises incluses dans le périmètre de consolidation.

Nous estimons que les travaux que nous avons menés en exerçant notre jugement professionnel nous permettent de formuler une conclusion d'assurance modérée ; une assurance de niveau supérieur aurait nécessité des travaux de vérification plus étendus.

Du fait du recours à l'utilisation de techniques d'échantillonnages ainsi que des autres limites inhérentes au fonctionnement de tout système d'informations et de contrôle interne, le risque de non-détection d'une anomalie significative dans la Déclaration ne peut être totalement éliminé.

¹ Sociétés sélectionnées pour les tests : Saint Jean SAS, Saint Jean Boutique SAS

² Emploi, embauches et licenciements, santé et sécurité, formation, politique générale en matière environnementale, changements climatiques, économie circulaire, prise en compte des enjeux sociaux et environnementaux dans la politique achat



Conclusion

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'anomalie significative de nature à remettre en cause le fait que la déclaration de performance extra-financière est conforme aux dispositions réglementaires applicables et que les Informations, prises dans leur ensemble, sont présentées, de manière sincère, conformément au Référentiel.

Lyon, le 29 mars 2019

FINEXFI
Isabelle Lhoste
Associée

S A B E T O N

S.A. à Conseil d'Administration
au capital de 3.355.677 euros – 958 505 729 RCS LYON

Déclaration de la personne physique responsable du rapport financier annuel

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion ci-joint présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquelles elles sont confrontées.

Claude GROS
Président du Conseil d'Administration

Siège social – B.P. 101 - 59, chemin du Moulin Carron – 69573 DARDILLY Cedex
Tél : 04 72 52 22 00 – Télécopie : 04 78 66 04 38
e-mail : sabeton@sabeton.fr
Site : www.sabeton.fr

SABETON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

VISALYS AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société SABETON,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SABETON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes annuels sont les suivants :

MAZARS, au terme d'une mission relative au projet de transformation de la filiale COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, a émis un rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Évaluation des titres de participation et des créances rattachées à des participations

Risque identifié

Les titres de participation et créances rattachées, figurant au bilan au 31 décembre 2018 pour une valeur de 33,6 millions d'euros, représentent un des postes les plus importants du bilan. Ils sont comptabilisés à leur date d'entrée au coût d'acquisition et dépréciés sur la base de leur valeur d'inventaire.

Comme indiqué dans la note « Immobilisations financières » de l'annexe aux comptes annuels, la valeur d'inventaire des titres de participations correspond à la valeur d'usage. Elle est déterminée par la direction sur la base de la valeur des capitaux propres réestimées à la clôture de l'exercice des entités concernées, de leur niveau de rentabilité et de leurs perspectives d'avenir, notamment à travers l'actualisation des flux futurs de trésorerie.

L'estimation de la valeur d'usage de ces titres requiert l'exercice du jugement de la direction dans son choix des éléments à considérer selon les participations concernées, éléments qui peuvent correspondre selon le cas à des éléments historiques, ou à des éléments prévisionnels.

Dans ce contexte et du fait des incertitudes inhérentes à certains éléments et notamment à la probabilité de réalisation des prévisions, nous avons considéré que la correcte évaluation des titres de participation et créances rattachées constituait un point clef de l'audit.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ces risques

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'usage des titres de participations et créances rattachées, sur la base des informations qui nous ont été communiquées, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation de ces valeurs déterminée par la direction est fondée sur une justification appropriée de la méthode d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés et, selon les titres concernés, à :

SABETON

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Pour les évaluations reposant sur des éléments historiques :

- vérifier que les capitaux propres retenus concordent avec les comptes des entités qui ont fait l'objet d'un audit ou de procédures analytiques et que les ajustements opérés, le cas échéant sur ces capitaux propres sont fondés sur une documentation probante ;

Pour les évaluations reposant sur des éléments prévisionnels :

- obtenir les prévisions de flux de trésorerie établies par les directions opérationnelles et apprécier leur cohérence avec les données prévisionnelles établies sous le contrôle de la Direction Générale et le Conseil d'Administration ;
- vérifier la cohérence des hypothèses retenues avec l'environnement économique, en particulier, la méthode de détermination des taux d'actualisation et taux de croissance à long terme ;
- comparer les prévisions retenues pour des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes afin d'apprécier la réalisation des objectifs passés ;
- vérifier que la valeur résultat des prévisions de trésorerie a été ajustée du montant de l'endettement et l'entité considérée.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'usage des titres de participation, nos travaux ont consisté également à :

- vérifier l'exactitude arithmétique des valeurs estimatives retenues par la société ;
- apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées à des participations au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

SABETON

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du Code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du Conseil d'Administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L.225-37-3 et L.225-37-4 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-3 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Concernant les informations relatives aux éléments que votre société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange, fournies en application des dispositions de l'article L.225-37-5 du Code de commerce, nous avons vérifié leur conformité avec les documents dont elles sont issues et qui nous ont été communiqués. Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur ces informations.

Autres informations

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SABETON par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

SABETON

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

SABETON

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 décembre 2018

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO
Associé

MAZARS
Paul-Armel JUNNE
Associé

SABETON

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2018

VISALYS AUDIT

MAZARS

Rapport des Commissaires aux Comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SABETON

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SABETON relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

SABETON

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2018

Par ailleurs, les services autres que la certification des comptes que nous avons fournis au cours de l'exercice à votre société et aux entités qu'elle contrôle et qui ne sont pas mentionnés dans le rapport de gestion ou l'annexe des comptes consolidés sont les suivants :

MAZARS, au terme d'une mission relative au projet de transformation de la filiale COMPAGNIE AGRICOLE DE LA CRAU, a émis un rapport conformément aux dispositions de l'article L. 225-244 du Code de commerce.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Reconnaissance du chiffre d'affaires et estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires

Risque identifié

Le chiffre d'affaires s'élève à 74,2 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Comme décrit dans la note 2.2 « chiffre d'affaires » de l'annexe aux comptes consolidés, le chiffre d'affaires du Groupe est :

- constaté dans le compte de résultat lorsque les risques et avantages significatifs inhérents à la propriété des biens ont été transférés à l'acheteur, à savoir la livraison,
- enregistré net des remises et ristournes accordées aux clients, des coûts liés aux accords commerciaux, des coûts de référencement ou liés aux actions promotionnelles ponctuelles facturées par les distributeurs. Ces montants sont estimés au moment de la reconnaissance du chiffre d'affaires, sur la base des accords et des engagements avec les clients concernés.

Nous avons considéré la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires comme un point clé de l'audit, compte tenu de la volumétrie du nombre de transactions et des

SABETON

Comptes con

Exercice clo

31 décembre 2018

estimations effectuées par la direction sur les éléments portés en déduction du chiffre d'affaires.

Procédures d'audit mises en œuvre pour répondre à ce risque

Nos travaux ont notamment consisté à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place sur la reconnaissance du chiffre d'affaires et l'estimation des éléments portés en déduction du chiffre d'affaires ;
- tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- rapprocher le chiffre d'affaires issu du logiciel de gestion de la comptabilité générale ;
- effectuer des revues analytiques et des tests de substance sur le chiffre d'affaires de la principale filiale contributrice ;
- analyser le passage entre le cumul des chiffres d'affaires des filiales et le chiffre d'affaires consolidé.

Écart d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire

Risque identifié

Dans le cadre de son développement, le groupe a été amené à effectuer des opérations de croissance externe ciblées et à reconnaître plusieurs écarts d'acquisition.

Ces écarts d'acquisition sont décrits dans les notes 2.2 « Unités Génératrices de Trésorerie (UGT) définies en fonction des critères de secteur d'activité » et 3.1 de l'annexe. Ils ont été alloués aux groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) des activités dans lesquelles les entreprises acquises ont été intégrées.

La direction s'assure lors de chaque exercice que la valeur comptable de ces écarts d'acquisition, figurant au bilan pour un montant de 5 931 K€ (dont pour 313 K€ pour l'UGT Gestion de Patrimoine et 5 618 K€ pour l'UGT Agroalimentaire), n'est pas supérieure à leur valeur recouvrable et ne présente pas de risque de perte de valeur. Or, toute évolution défavorable des rendements attendus des activités auxquelles des écarts d'acquisition ont été affectés, en raison de facteurs internes ou externes par exemple liés à l'environnement économique et financier dans lequel l'activité opère, est de nature à affecter de manière sensible la valeur recouvrable et à nécessiter la constatation d'une dépréciation. Une telle évolution implique de réapprécier la pertinence de l'ensemble des hypothèses retenues pour la détermination de cette valeur ainsi que le caractère raisonnable et cohérent des paramètres de calcul.

Les modalités des tests de dépréciation mis en œuvre et le détail des hypothèses retenues sont décrits dans la note 2.2 de l'annexe. En ce qui concerne l'UGT Gestion de Patrimoine, la valeur recouvrable a été déterminée à partir de l'évaluation effectuée par un expert national agréé par la Cour de Cassation en décembre 2015. La valeur recouvrable de l'UGT Agroalimentaire quant à elle repose très largement sur le jugement de la direction, s'agissant notamment du taux de croissance retenu pour les projections de flux de trésorerie et du taux d'actualisation qui leur est appliqué.

SABETON

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2018

Nous avons donc considéré que l'évaluation des écarts d'acquisition de l'UGT Agroalimentaire comme un point clef de l'audit.

Notre réponse

Nous avons examiné la conformité de la méthodologie appliquée par la société aux normes comptables en vigueur.

Nous avons également effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre de cette méthodologie et vérifié notamment :

- les éléments composant la valeur comptable du groupe d'UGT relatif à l'activité Agroalimentaire testée et la cohérence de la détermination de cette valeur avec la façon dont les projections des flux de trésorerie ont été déterminées pour la valeur d'utilité ;
- le caractère raisonnable des projections de flux de trésorerie par rapport au contexte économique et financier dans lequel opère l'UGT Agroalimentaire et la fiabilité du processus des estimations en examinant les causes des différences entre les prévisions et les réalisations ;
- la cohérence de ces projections de flux de trésorerie avec les dernières estimations de la direction telles qu'elles ont été présentées au Conseil d'Administration dans le cadre du processus budgétaire ;
- la cohérence du taux de croissance retenu pour les flux projetés avec les analyses de marché et les consensus des principaux acteurs ;
- le calcul du taux d'actualisation appliqué aux flux de trésorerie estimés attendus de l'activité Agroalimentaire en vérifiant que les différents paramètres d'actualisation composant le coût moyen pondéré du capital du groupe d'UGT Agroalimentaire permettaient d'approcher le taux de rémunération que des participants au marché exigeraient actuellement d'une telle activité.

Enfin, nous avons vérifié que les notes 2.2. et 3.1 de l'annexe donnaient une information appropriée.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Désignation des Commissaires aux Comptes

SABETON

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2018

Nous avons été nommés Commissaires aux Comptes de la société SABETON par l'Assemblée Générale du 21 juin 2016 pour le cabinet VISALYS AUDIT et du 25 juin 1998 pour le cabinet MAZARS.

Au 31 décembre 2018, le cabinet VISALYS AUDIT était dans la 3^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet MAZARS dans la 21^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

SABETON

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2018

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes

consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

SABETON

Comptes consolidés

Exercice clos le

31 décembre 2018

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Villeurbanne et à Lyon, le 8 avril 2019

Les Commissaires aux Comptes,

VISALYS AUDIT
Frédéric VELOZZO
Associé

MAZARS
Paul-Armel JUNNE
Associé